

# Amnesty International

DOCUMENT PUBLIC

## ***Initiation aux droits humains Qu'est-ce que la torture ? Pour un monde sans torture***

***Kit de formation produit par Amnesty International  
à l'intention des enseignants des écoles  
et des éducateurs en milieu extrascolaire***

En mars 1997, en Colombie, la communauté de San José de Apartadó s'est déclarée « *communauté pacifique* ». Les enfants se tiennent devant un panneau qui résume ce que souhaitent les membres de cette « *communauté pacifique* » : que les deux camps en conflit respectent leur droit à la vie et leur droit de rester en dehors du conflit. © DR

Index AI : POL 32/002/01

•  
ÉFAI  
•

## ***Initiation aux droits humains Qu'est-ce que la torture ? Pour un monde sans torture***

***Kit de formation produit par Amnesty International  
à l'intention des enseignants des écoles  
et des éducateurs en milieu extrascolaire***

Amnesty International est un mouvement mondial composé notamment de bénévoles qui militent pour empêcher que les gouvernements ne commettent de graves violations des droits humains. L'organisation cherche essentiellement à obtenir :

- la libération de tous les prisonniers d'opinion ;
- un procès équitable dans un délai raisonnable pour tous les prisonniers politiques ;
- l'abolition de la peine de mort, de la torture et de tout autre traitement cruel à l'égard des prisonniers ;
- la fin des exécutions extrajudiciaires et des « disparitions ».

Amnesty International œuvre pour tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres instruments internationaux. L'organisation contribue à promouvoir l'ensemble de ces droits en mettant sur pied des programmes d'éducation aux droits humains et en faisant campagne pour que soient ratifiés les instruments relatifs aux droits humains.

Pour en savoir plus sur les différentes actions qu'Amnesty International mène dans le monde entier dans le domaine de l'éducation aux droits humains, ou pour recevoir d'autres exemplaires de ce kit de formation, prenez contact avec la section ou structure d'Amnesty International dans votre pays. Vous pouvez également vous adresser directement à l'équipe chargée de l'éducation aux droits humains au sein du Secrétariat international (à Londres) :

*The Human Rights Education Team  
Amnesty International  
International Secretariat  
1 Easton Street  
London WC1X 0DW  
Royaume-Uni  
Télécopie : +44 207 956 1157  
Courrier électronique : [hreteam@amnesty.org](mailto:hreteam@amnesty.org)  
Site Internet : [www.amnesty.org](http://www.amnesty.org)*

En complément de ce kit de formation, vous pouvez utiliser le livret d'Amnesty International intitulé *La torture expliquée aux enfants* (index AI : ACT 76/001/01).

***Initiation aux droits humains  
Qu'est-ce que la torture ?  
Pour un monde sans torture***  
***Kit de formation produit par Amnesty International  
à l'intention des enseignants des écoles  
et des éducateurs en milieu extrascolaire***

**SOMMAIRE**

**Introduction**

- Pour un monde sans torture

**Chapitre 1            Leçons**

- La torture

**Chapitre 2            Activités**

- Présentation des droits humains
- Histoires et dessins sur la torture
- Représentation théâtrale de la torture
- Lecture d'un conte et discussion sur la torture

**Chapitre 3            Documents à distribuer**

- Version simplifiée de la Déclaration universelle des droits de l'homme
- Version simplifiée de la Convention relative aux droits de l'enfant
- Glossaire
- Qu'est-ce que la torture ?
- Amnesty International en bref

**Chapitre 4            Documentation générale**

- Informations pour les enseignants

## **Initiation aux droits humains. Qu'est-ce que la torture ?**

### **Introduction**

#### ***Pour un monde sans torture***

Kit de formation produit par Amnesty International à l'intention des enseignants des écoles et des éducateurs en milieu extrascolaire

#### **Objectif de ce kit**

Ce matériel éducatif fournit aux enseignants et aux éducateurs des outils pédagogiques destinés à préparer des cours pour aider les enfants à comprendre que la torture constitue une violation des droits humains et qu'elle peut être évitée.

*« La prohibition de la torture, qui correspond au respect de l'intégrité physique, mentale et morale, est l'un des droits de l'homme qui n'admet aucune exception, qui doit toujours être appliqué, quelle que soit la situation. »*  
(Tous les êtres humains... Manuel pour l'éducation aux droits de l'homme, la bibliothèque de l'enseignant, éditions UNESCO)

#### **But**

Ce kit a été élaboré :

- dans le cadre de la campagne contre la torture lancée par Amnesty International ;
- dans le but de soutenir l'action de toutes les sections et structures d'Amnesty International en matière d'éducation aux droits humains (EDH). À cette fin, ce matériel fournit des outils et des idées aux enseignants et éducateurs des secteurs scolaire et extrascolaire.

#### **Guide d'utilisation**

Ce matériel est conçu pour des enfants âgés de dix à douze ans environ, mais l'enseignant ou l'éducateur peut l'adapter à d'autres classes d'âge.

**Il est possible d'intégrer le thème de la torture dans un programme d'éducation aux droits humains destiné aux enfants. Cette intégration soulève toutefois les questions suivantes :**

- À partir de quel âge peut-on commencer à sensibiliser les enfants à la torture ?
- Quel matériel permettra d'informer sans pour autant susciter la peur ?
- Comment introduire le sujet sans risques ?

Les réponses à ces questions seront variables, car toutes les régions du monde, voire les pays au sein d'une même région, sont différents. L'âge de scolarisation des enfants, le contexte socioculturel, les parcours scolaires, la formation des enseignants, les priorités en matière de droits humains sont autant d'éléments qui doivent être pris en compte.

L'enseignant ou l'éducateur (l'intervenant) détermine la tranche d'âge qui lui semble convenir le mieux pour l'introduction de ce thème.

Dans ce kit, l'intervenant trouvera des activités et des informations utiles pour préparer des cours destinés à aider les enfants à comprendre pourquoi la torture existe et pourquoi elle est condamnable.

Le thème de la torture ne devrait pas être présenté isolément, mais plutôt faire partie d'un programme général d'éducation aux droits humains.

Nous avons pris soin d'éviter toute référence aux techniques et aux instruments de torture.

À l'instar de l'un des objectifs à long terme des programmes d'EDH, la stratégie d'Amnesty International en matière d'éducation aux droits humains vise à :  
*« obtenir une large audience, parmi des personnes de diverses cultures et de toute tranche d'âge, afin de concrétiser notre conviction selon laquelle, pour tous les individus, la promotion et la défense des droits de l'homme sont à la fois un droit et un devoir ».*

## **Contenu**

### **Une succession de modules interactifs**

Ils aideront les enfants à comprendre en quoi consiste la torture par comparaison avec les brimades.

L'objectif de ces modules est de faire en sorte que les enfants extériorisent leur propre expérience, la mettent en relation avec le thème, puis cherchent des solutions pour empêcher que la torture et les brimades ne se produisent.

### **Une gamme d'activités, de contes et de dessins**

L'intervenant peut les utiliser comme tels ou les adapter en fonction de la situation.

### **Documentation**

Il s'agit, pour l'intervenant, d'une introduction sommaire au thème de la torture, de quelques références pour approfondir les recherches et de documents à distribuer aux enfants (glossaire, résumés complémentaires, informations concernant Amnesty International, etc.).

### **Une brochure en couleur**

Elle comporte des photos et des petites histoires que les enfants pourront utiliser comme référence ou dans le cadre d'une activité. La brochure suggère des formes d'action auxquelles les enfants peuvent participer s'il le souhaitent.

## **Comment utiliser ce kit ?**

- Sélectionnez et adaptez les leçons et activités selon l'âge, la culture, l'expérience et la connaissance préalable des droits humains.
- Utilisez-le pour montrer que la torture peut avoir lieu quels que soient la culture ou le pays, et que les campagnes visant à y mettre fin peuvent être locales, nationales ou internationales.
- Associez-le à d'autres programmes d'éducation aux droits humains ou aux droits de l'enfant.

- Intégrez-le au sein d'un programme afin de créer un meilleur environnement dans l'école et dans la classe.

**La participation de l'enfant est un concept fondamental de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, en vertu de laquelle tous les enfants ont le droit de connaître leurs droits (article 42), et ont droit à la liberté d'expression (article 13).**

**Il est à noter que l'enfant a également le droit de choisir de ne pas participer à des actions contre les violations des droits humains.**

*Ce kit a été élaboré par l'équipe Éducation aux droits humains, au Secrétariat international d'Amnesty International, avec l'aide d'enseignants et d'éducateurs chevronnés des sections britannique, américaine, philippine, marocaine, belge et sénégalaise d'Amnesty International.*

*Nous tenons à remercier tout spécialement Dan Jones et Anand Naidu (section du Royaume-Uni) pour leurs illustrations.*

## **Initiation aux droits humains. Qu'est-ce que la torture ?**

### **Chapitre 1 Leçons La torture**

#### **But : aider les enfants à**

- ✓ comprendre que la torture est une violation des droits humains ;
- ✓ apprendre à agir dans la vie quotidienne pour empêcher que des personnes soient torturées.

#### **Objectifs : faire en sorte que les enfants**

- ✓ prennent conscience que les brimades et certaines formes de violence et de mauvais traitements résultent des mêmes causes que la torture et que ceux qui les subissent ressentent les mêmes choses ;
- ✓ sachent expliquer la différence entre brimades et torture ;
- ✓ connaissent quelques-unes des raisons qui font que des personnes sont torturées ;
- ✓ apprennent à reconnaître dans quelles situations des personnes peuvent être qualifiées de tortionnaires ;
- ✓ soient capables d'expliquer pourquoi la torture n'est pas acceptable et de donner quelques arguments ;
- ✓ inventent des activités pour sensibiliser les autres au fait que la torture est une violation des droits humains et participent à la mise en place d'un environnement qui empêche les brimades.

#### **Déroulement, méthodologie et matériel**

Les leçons et activités figurant dans cet ouvrage constituent une présentation générale. Elles peuvent être modifiées pour être adaptées aux enfants et à leur environnement.

- ❖ Les leçons décrivent une série d'activités à faire selon un ordre donné : à partir d'expériences tirées de la vie des enfants, elles tentent de tisser un lien avec les concepts qui permettent de comprendre ce qu'est la torture.
- ❖ Les différentes activités ne sont données qu'à titre d'exemple, pour montrer ce qui peut être utile ; d'autres activités peuvent être imaginées en fonction de l'âge et de l'expérience des enfants.
- ❖ Il est fortement conseillé de lire, avant d'organiser toute activité, la documentation générale à l'intention des enseignants (chapitre 4). Ces informations peuvent aider les enseignants et les éducateurs à préparer les explications et les descriptions qui conviennent à des enfants du groupe d'âge concerné.

- ❖ Si les enfants n'ont jamais reçu d'enseignement dans le domaine des droits humains, il est préférable de commencer par une présentation des droits humains (chapitre 2).
- ❖ L'enseignement repose sur des dessins, des discussions, des séances de réflexion, des jeux, des exercices en groupe, ainsi que sur des documents à distribuer (sous forme de photocopies) pour consolider l'apprentissage.
- ❖ Le matériel nécessaire est le suivant : du papier, des crayons, du papier de couleur et un tableau (noir ou blanc).

### **Activité n° 1 Les brimades**

But : aider les enfants à réfléchir sur les brimades.

- ❖ Demandez aux enfants de former de petits groupes de trois ou quatre et donnez à chaque groupe du papier et des crayons.
- ❖ Demandez à tous les groupes de réfléchir sur le verbe « brimer » et de faire un dessin qui représente des brimades.
- ❖ Demandez aux enfants d'accrocher leurs dessins sur un mur ou de les étaler par terre de façon à ce qu'ils puissent s'asseoir autour. Organisez une discussion sur les dessins en demandant aux enfants d'expliquer ce qu'ils ont voulu dire.
- ❖ Sur le tableau, écrivez les mots clefs dont les enfants se serviront pour la suite des activités.

### **Activité n° 2 Que ressent-on quand on est brimé ?**

But : découvrir les sentiments d'une personne qui est victime de brimades.

- ❖ Demandez aux enfants de réfléchir deux par deux à ce que peut ressentir une personne qui est victime de brimades et d'écrire sur un morceau de papier un ou deux mots qui décrivent ces sentiments.
- ❖ Demandez aux enfants de partager leur(s) mot(s) avec le reste de la classe. Notez les mots sur le tableau puis demandez aux enfants de décrire, à partir de ces mots, ce que cela fait d'être brimé. Écrivez cette description et mettez-la à côté des dessins.
- ❖ Résumez la leçon en expliquant que les brimades consistent à faire des choses pour que quelqu'un se sente mal ou soit blessé.

### **Activité n° 3 La différence entre brimades et torture**

But : faire ressortir les similitudes et les différences qui existent entre les brimades et la torture.



**Préparation de cours n° 1 :** écrivez les phrases ci-dessous en gros caractères sur du papier et affichez-les dans la classe.

**La torture consiste à faire volontairement des choses pour que quelqu'un se sente mal ou soit blessé. Elle provoque des souffrances et des blessures physiques et morales.**

**Les brimades consistent à menacer une personne, à se moquer d'elle ou à la blesser pour qu'elle se sente mal. Elles peuvent se produire à l'école, pendant des jeux ou au travail.**

**Préparation de cours n° 2 :** placez chacune des deux expressions ci-dessous dans un coin de la classe.

**1. La torture**

**2. Les brimades**

- ❖ Expliquez que la torture ressemble aux brimades, mais qu'elle est différente parce qu'elle est plus dure et qu'il y a une intention délibérée de faire du mal et de provoquer des souffrances.
- ❖ Lisez à voix haute et au hasard chacune des huit histoires qui figurent dans la partie intitulée « Qu'est-ce que la torture ? » (chapitre 3). Après chaque histoire, demandez aux enfants de courir à l'un des deux coins pour indiquer si l'histoire décrit la torture ou les brimades.
- ❖ Demandez aux enfants d'expliquer pourquoi ils ont choisi telle ou telle réponse. Discutez de leurs arguments et encouragez-les à changer d'avis – et de coin – s'ils le souhaitent. Lorsque toutes les histoires ont été lues, faites un résumé des différences qui existent entre la torture et les brimades.

**Activité n° 4 Pourquoi torture-t-on ?**

**But :** démontrer que des personnes sont brutalisées ou torturées pour une raison précise.

**Préparation de cours n° 1 :** recopiez les huit histoires qui figurent dans la partie intitulée « Qu'est-ce que la torture ? » (chapitre 3) sur des cartes, de sorte que chaque enfant dispose d'une série de huit cartes. Vous pouvez aussi photocopier pour chaque enfant les huit bandes dessinées – sans les titres indiqués au-dessus des dessins – qui se trouvent dans cet ouvrage. Puis donnez à chaque enfant soit une série d'histoires, soit une série de bandes dessinées.

**Préparation de cours n° 2 :** écrivez les phrases ci-dessous sur des banderoles et accrochez-les sur un mur de la classe.

1. **La personne sait certaines choses ou les gens pensent qu'elle sait certaines choses**
2. **La personne est différente des autres**
3. **La personne a d'autres croyances**
4. **La personne a fait certaines choses ou les autres pensent qu'elle a fait certaines choses**

- ❖ Faites lire les histoires par les enfants, en demandant à chaque fois un volontaire pour lire. Vous pouvez aussi lire les histoires en demandant aux enfants de regarder les bandes dessinées.
- ❖ Demandez aux enfants de réfléchir à ces histoires, à ce que sont ces personnes et à ce qu'elles font. Organisez des débats autour des réponses, puis demandez aux enfants de déposer les histoires et les dessins sous l'une des banderoles.
- ❖ Organisez un cercle pour discuter de leurs choix et autorisez-les à changer d'avis.
- ❖ Demandez aux enfants de parler de personnes de leur école, sans les nommer, qui pourraient rentrer dans l'une ou l'autre de ces catégories.
- ❖ Insistez sur le fait que n'importe qui, n'importe où, peut être victime de torture et de brimades, et expliquez à partir d'exemples de personnes au sein de l'école que les victimes (les membres de minorités par exemple) n'ont souvent pas beaucoup de pouvoir.

### **Activité n° 5      Qui sont les personnes qui torturent ?**

But : montrer que ceux qui torturent d'autres personnes et que l'on appelle des tortionnaires, par opposition à ceux qui font subir des brimades à d'autres personnes, sont généralement des représentants de l'État ou des personnes qui travaillent pour le gouvernement.

- ❖ Répartissez les enfants en six groupes.
- ❖ Écrivez chacune des phrases ci-dessous sur un bout de papier et donnez-en un lot complet à chaque groupe.
  - \* Amener devant un tribunal les personnes soupçonnées d'avoir commis des crimes
  - \* Aider à retrouver les personnes « disparues »
  - \* Faire en sorte que personne ne viole la loi
  - \* Aider les gens dans le besoin
  - \* Être prêt à défendre son pays
  - \* Obéir aux ordres
  - \* Participer aux défilés officiels
  - \* Veiller à ce que personne ne s'échappe
  - \* Traiter les gens avec humanité
- \* Empêcher les gens de faire du mal
- \* Maintenir l'ordre

- ❖ Demandez aux groupes de discuter de chacun des métiers suivants : policier, soldat et gardien de prison. Demandez également aux enfants pour chaque profession quelles sont les phrases qui la décrivent. Comme ces trois métiers ont des points communs, cela devrait générer beaucoup de débats.
- ❖ Expliquez que ceux qui exercent ces fonctions sont censés protéger les droits humains mais que parfois ils torturent des personnes. En vous inspirant de la partie intitulée « Qu'est-ce que la torture ? » (chapitre 3), écrivez au tableau la liste des raisons qui expliquent la torture et discutez-en avec les enfants.
- ❖ Demandez à chaque groupe de choisir l'une de ces professions et d'écrire une courte histoire pour montrer comment des policiers, des soldats ou des gardiens de prison protègent les droits humains.

### **Activité n° 6 Pourquoi la torture est-elle inacceptable ?**

But : faire comprendre aux enfants que tout le monde a le droit de ne pas être torturé et que ce droit est ce que l'on appelle un droit humain.

- ❖ Expliquez aux enfants pourquoi la torture est inacceptable et illégale, en faisant référence à la Déclaration universelle des droits de l'homme et à la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant (voir chapitre 3).
- ❖ Demandez aux enfants de se mettre par deux et de faire un dessin qui exprime ce qu'est la torture, avec une légende pour expliquer en quoi cette pratique est inacceptable.
- ❖ Demandez aux enfants de s'asseoir en cercle pour mettre en commun leurs dessins et légendes.

**ou**

- ❖ Expliquez aux enfants qu'ils ont été sélectionnés pour faire une présentation d'une minute dans les médias sur le sujet de la torture, et notamment sur ce qui la rend inacceptable.
- ❖ Répartissez les enfants en groupes et expliquez-leur qu'ils peuvent choisir n'importe quel support médiatique : un slogan, un film publicitaire pour la télévision, une affiche, une chanson, etc.
- ❖ Laissez-leur suffisamment de temps pour la préparation. Quand les enfants sont prêts, chaque groupe doit montrer le résultat de son travail – si possible en le jouant – devant les autres enfants.

### **Activité n° 7 Apprentissage du respect et de la tolérance**

**But : faire comprendre aux enfants qu'apprendre à respecter les autres et à tolérer les différences aidera à mettre fin aux brimades et à la torture.**

### **Première partie**

- ❖ Demandez aux enfants de trouver des mots qui soient le contraire de *torture* et de *brimades*. Encouragez les enfants à trouver le plus de mots positifs possibles grâce à des discussions et écrivez ces mots au tableau.
- ❖ Demandez aux enfants de se mettre en cercle et de raconter, à tour de rôle, une action qu'ils ont faite la veille et deux actions qu'ils vont faire le lendemain, et qui correspondent aux mots écrits au tableau.
- ❖ Expliquez qu'il est de la responsabilité de chacun de faire en sorte que ni la torture ni les brimades ne se produisent à la maison, à l'école ou au sein de la communauté.

### **Deuxième partie**

- ❖ Répartissez les enfants en quatre groupes et donnez à chaque groupe l'une des histoires de brimades et la bande dessinée qui lui correspond.
- ❖ Demandez à chaque groupe de préparer un court jeu de rôle pour montrer qu'il est possible de changer l'histoire afin qu'il n'y ait pas de brimade.
- ❖ Une fois que tous les groupes ont présenté leur jeu de rôle, organisez un débat sur les actions qui ont été mises en scène.

### **Troisième partie**

- ❖ Demandez aux enfants, en petits groupes ou réunis tous ensemble, de rédiger une charte d'actions pour mettre fin aux brimades à l'école. Cette charte doit aussi s'appliquer aux enseignants et à toutes les personnes en relation avec l'école (personnel administratif, etc.). Le travail d'élaboration de cette charte peut se faire sur une durée assez longue et peut inclure des dessins sur du papier spécial.

## **Activité n° 8      Ce que nous pouvons faire pour mettre fin à la torture**

But : faire en sorte que les enfants comprennent en quoi Amnesty International est une organisation de défense des droits humains, ce qu'est la campagne contre la torture et comment ils peuvent contribuer à cette campagne.

- ❖ Présentez Amnesty International et la campagne contre la torture à l'aide du livret intitulé *La torture expliquée aux enfants* et des documents à distribuer (chapitre 3) :

### **1. Amnesty International en bref**

### **2. Qu'est-ce qu'une campagne ?**

- ❖ Établissez une liste d'actions envisageables dans le cadre de la campagne et demandez aux enfants de choisir celle qui les intéresse. Constituez des groupes selon les actions choisies.
- ❖ Intégrez ces actions dans des projets scolaires.
- ❖ En fonction des actions choisies, donnez des instructions adéquates et distribuez le matériel nécessaire. Demandez à la section ou structure d'Amnesty International dans votre pays de vous fournir le matériel nécessaire, notamment les cas d'appel et les documents de référence.

### **Actions envisageables dans le cadre de la campagne :**

- ✓ organiser une manifestation ou un événement public pour parler de la torture ;
- ✓ écrire des lettres et signer des pétitions qui seront envoyées aux personnes au pouvoir ;
- ✓ demander aux gens qui travaillent pour un journal, pour la télévision ou pour la radio de parler de ces questions ;
- ✓ faire un dessin indiquant « *Barrons la route à la torture* » et l'utiliser pour indiquer que ta chambre, ta maison, ton école ou ta rue sont des zones sans torture ;
- ✓ écrire et échanger des histoires, des poèmes et des chansons sur le droit de chaque personne d'être traitée de manière juste ;
- ✓ dessiner une bougie à la mémoire des victimes de torture et expliquer à tes amis et ta famille ce qu'elle veut dire ;
- ✓ organiser à l'école une réunion sur la torture et sur la campagne pour y mettre fin ;
- ✓ visiter le site Internet de la campagne : [www.stoptorture.org](http://www.stoptorture.org)

## Initiation aux droits humains. Qu'est-ce que la torture ?

### Chapitre 2 Activités

#### *Présentation des droits humains*

Si la question des droits humains n'a pas encore été présentée aux enfants avec lesquels vous travaillez, il est conseillé de mener l'une des activités suivantes (ou une autre de votre choix) avant d'aborder les leçons sur la torture.

#### **Activité n° 1**

**But :** aider les enfants à comprendre ce que sont les droits humains et surtout leur montrer que ces droits sont de même nature que les droits les plus élémentaires de tous les individus.

**Ce qu'il vous faut :**

- \* des exemplaires de la version simplifiée de la Convention relative aux droits de l'enfant ;
- \* un tableau à feuilles mobiles et des feutres, ou un tableau blanc et des marqueurs.

**Durée :** environ une heure et demie.

#### **Comment procéder :**

- ❖ Demandez aux enfants d'imaginer que les Nations unies leur ont demandé de faire la liste de tout ce dont les enfants ont besoin pour être heureux et en bonne santé. Il leur faut par exemple à manger, pouvoir jouer, respirer à l'air libre et recevoir de l'amour...
- ❖ Sans les commenter ni les juger, écrivez sur le tableau tous les besoins suggérés par les enfants.
- ❖ Quand il n'y aura plus de suggestions, demandez à la classe de discuter les suggestions une à une pour voir s'il s'agit d'un besoin ou d'un désir (regarder la télévision et manger du chocolat sont des désirs et non des besoins).
- ❖ Maintenant, montrez aux enfants la version simplifiée de la Convention relative aux droits de l'enfant. Expliquez-leur qu'il y a des années, les Nations unies ont dressé une liste pour rappeler aux pays du monde entier les besoins des enfants et que de cette liste est née la Convention. Les pays qui la signent sont d'accord pour que ces droits deviennent une réalité pour chaque enfant. Si une loi de votre pays comporte les dispositions de cette Convention, vous pouvez l'expliquer.
- ❖ Demandez-leur de comparer leur liste de besoins et le résumé de la Convention. Quels sont, parmi leurs besoins, ceux qui ont été reconnus comme droits ? Y a-t-il des différences entre les deux listes ? Pourquoi ?
- ❖ Posez les questions inscrites ci-dessous et engagez une discussion à partir des réponses des enfants :

**D'après vous, pourquoi les Nations unies ont-elles estimé important de dresser la liste des droits de l'enfant ?**

**D'après vous, pourquoi la Convention est-elle une liste de besoins et non de souhaits ?**

**Tous les enfants de votre pays et du monde ont-ils ces droits ? Pourquoi ?**

**Regardez un ou deux droits inscrits dans la Convention. Que se passe-t-il si on refuse ces droits à un enfant ?**

**Que peut-on faire pour garantir que tous les enfants du monde bénéficient de ces droits ?**

## **Activité n° 2**

**But :** permettre aux enfants d'étudier et de comprendre les droits humains en tant que concept et de se familiariser avec la Déclaration universelle des droits de l'homme.

**Ce qu'il vous faut :** \* des exemplaires de la version simplifiée de la Déclaration universelle des droits de l'homme ;

\* un tableau à feuilles mobiles et des feutres, ou un tableau blanc et des marqueurs.

**Durée :** environ un heure et demie.

### **Comment procéder :**

❖ Faites des groupes de quatre ou cinq enfants.

❖ Lisez-leur le scénario suivant :

*« Vous venez de découvrir une nouvelle planète inhabitée où il n'y a ni lois ni règlements. Avec d'autres membres du groupe, vous voyagez dans un vaisseau spatial pour aller vivre sur cette nouvelle planète. Ensemble, vous allez créer une nouvelle communauté où tout le monde vivra dans la paix et l'harmonie et où tout le monde traitera l'autre avec respect. »*

❖ Donnez-leur cinq minutes pour que chacun trouve trois droits que tout le monde devrait avoir sur cette nouvelle planète.

❖ Puis demandez-leur de discuter des droits qu'ils ont choisis avec les autres membres du groupe. Tous ensemble, ils doivent choisir les dix droits qui leur paraissent les plus importants.

❖ Demandez à chaque groupe de donner un nom à leur planète et d'écrire sur un tableau les dix droits qu'ils ont choisis pour que chacun puisse les voir.

❖ Ensuite, un représentant de chaque groupe présente sa liste à toute la classe. Au fur et à mesure, faites la liste globale de tous les droits que les groupes ont choisis (certains droits seront sans doute mentionnés plusieurs fois).

- ❖ Quand tous les groupes auront présenté leur liste, voyez avec la classe si certains des droits de la liste globale se recourent ou se contredisent. Est-il possible de regrouper certains droits ?
- ❖ Donnez alors à chaque enfant la version simplifiée de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Voyez avec la classe s'il existe des différences ou des similarités entre leur liste et la Déclaration universelle des droits de l'homme.
- ❖ Engagez la discussion à l'aide des questions suivantes :
  - ♣ **Y a-t-il des droits que la classe souhaite ajouter à la liste finale ?**
  - ♣ **Quels sont les droits qui vous paraissent les plus importants ?**
  - ♣ **Avez-vous changé d'avis, au cours de la discussion, sur les droits qui vous paraissent les plus importants ?**
  - ♣ **Comment serait la vie si on nous refusait certains de ces droits ?**
  - ♣ **Connaissez-vous des pays où on refuse aux enfants certains de ces droits ?**
  - ♣ **Qu'en est-il de votre propre pays ?**
  - ♣ **Que faudrait-il faire pour que tous les enfants, partout, aient tous ces droits ?**



## **Initiation aux droits humains. Qu'est-ce que la torture ?**

### **Chapitre 2            Activités Histoires et dessins sur la torture**

#### **Instructions**

- ❖ Cette leçon peut être utilisée dans le cadre d'un programme d'éducation aux droits humains à l'école ou dans des colonies de vacances (ou d'autres activités similaires) axées sur un thème lié aux droits humains, par exemple la paix.
- ❖ La leçon est conçue pour 40 à 50 enfants au maximum.
- ❖ Il est conseillé de la faire en fin de programme, afin que les enfants aient eu le temps de prendre connaissance des droits humains et qu'ils se sentent à l'aise avec les animateurs et leurs camarades.
- ❖ L'animateur devra préparer trois ou quatre grandes feuilles de papier (selon le nombre d'enfants et de groupes). Sur chacune, il écrira en gros caractères une histoire qu'il aura choisie ou inventée. Il pourra utiliser des images à la place des histoires.
- ❖ Matériel : de grandes feuilles de papier, une feuille de papier pour chaque enfant et des stylos.

#### **La leçon**

1. Commencez la leçon en expliquant son objectif et en la mettant en relation avec le programme d'éducation aux droits humains ou à la paix.
2. Si les enfants ont déjà appris ou écrit une chanson dans le cadre du programme, demandez-leur de commencer la leçon en chantant ou trouvez une chanson pertinente à leur faire apprendre.
3. Répartissez les enfants en trois ou quatre groupes et invitez chaque groupe à choisir un responsable.
4. Demandez au responsable de chaque groupe de lire l'histoire à ses camarades ou de leur décrire l'image, et demandez au groupe d'écrire une phrase qui explique l'histoire ou l'image.
5. Réunissez ensuite tous les groupes et présentez le thème de la torture aux enfants, par le biais de questions et de discussions.
6. Donnez une feuille de papier et des crayons aux enfants en leur demandant de faire un dessin ou d'écrire une histoire décrivant ce qu'est la torture.
7. Demandez aux enfants d'échanger les dessins et les histoires, et d'en discuter ensemble.
8. Terminez la leçon avec une chanson.

## Suggestions d'histoires

Des policiers arrêtent une jeune femme, car ils pensent que certains de ses amis ont participé à une manifestation contre le gouvernement. Ils lui bandent les yeux et l'enferment toute seule dans une cellule glaciale, en lui disant que sa famille ignore où elle se trouve et en menaçant de lui faire du mal si elle refuse de leur dire le nom de ses amis.

Un groupe de personnes vit dans un pays mais est originaire d'une autre région du monde. Ce sont peut-être des réfugiés. Ils pratiquent une religion différente, parlent une langue étrangère et ont une autre couleur de peau. Ils sont arrêtés et battus alors qu'ils n'ont rien fait de mal.

Un groupe de personnes manifeste pour obtenir le droit de pratiquer sa religion en paix. Des policiers et d'autres personnes dans la foule tentent de les arrêter en les frappant et en leur donnant des coups de pied. Pourtant, les manifestants n'ont fait de mal à personne.

Un enfant des rues vole un fruit sur un étal de marché. Le marchand le frappe et l'enferme à l'arrière de sa camionnette, les mains attachées. Il menace également d'appeler la police ou de lui donner des coups s'il fait le moindre bruit.

**Initiation aux droits humains. Qu'est-ce que la torture ?**  
**Chapitre 2      Activités**  
**Représentation théâtrale de la torture**

**Instructions**

- ❖ Cette représentation théâtrale peut accompagner les modules sur la torture. Elle fournit aux enfants l'occasion d'utiliser les informations dont ils viennent de prendre connaissance. Elle s'adresse plutôt à des enfants déjà grands.
- ❖ Les textes des voix peuvent être modifiés de manière à ce que les mots et les tournures de phrase soient adaptés à l'environnement social et culturel des enfants.
- ❖ Pour amplifier l'effet théâtral, la scène ou le lieu de la représentation peut être décoré d'affiches et de dessins. Les symboles de la campagne d'Amnesty International *Pour un monde sans torture* peuvent servir de toile de fond.
- ❖ Douze enfants au total sont en scène : trois voix et neuf témoins (cinq filles et quatre garçons). Chacun de ces témoins représente un cas d'appel provenant d'un pays ou d'une région du monde.
- ❖ Les enfants doivent s'exercer à parler d'une voix forte et claire. Chaque témoin peut tenir une photo du personnage qu'il incarne ou un symbole du pays d'où il vient. Des exemplaires des cas d'appel sont disponibles auprès des sections d'Amnesty International.
- ❖ Les trois voix restent sur scène pendant tout le temps de la représentation. Les témoins, de leur côté, attendent d'être appelés par les voix, puis restent en scène une fois qu'ils ont fini de parler.
- ❖ Les informations figurant dans ce texte proviennent d'enquêtes récentes sur des cas de torture.

**La représentation**

***Les trois voix arrivent sur la scène vêtues de noir.***

**1<sup>re</sup> VOIX :** J'existe. Je mange. Je dors. Je vis dans ma peau. Je vois et j'entends. Je sens en moi la terreur, la douleur et la haine. Je saigne. Je sens en moi la tristesse et le regret. Je suis angoissé. J'aime. Je pense. J'espère et je crois. Je suis fier de ma culture, de la couleur de ma peau, de mon sexe et de ma religion. Je suis un musicien, un poète, un paysan, un professeur, un médecin, une mère, un étudiant, un enfant. Je suis moi. Je suis un être humain.

**2<sup>e</sup> VOIX :** **La torture.**

**1<sup>re</sup> VOIX :** Oui, regarde moi. Moi qui suis là. Tu m'as déjà vu – pendant à peine une seconde au journal télévisé. J'étais ce manifestant, celui qui courait sur la grande place au milieu des gaz lacrymogènes, le malfaiteur présumé que l'on a arrêté et jeté dans le fourgon de la police, ce visage au regard fixe derrière les barreaux de la prison. As-tu vu ce qu'ils voulaient te faire voir ? Moi

le marginal, la menace ennemie, la menace dans la foule des émeutiers, la terreur. **POURTANT**, je suis un être humain.

**2<sup>e</sup> VOIX :** **La torture**, ça ne devrait pas être autorisé.

**3<sup>e</sup> VOIX :** **La torture**, c'est blesser intentionnellement des gens, les blesser dans leur corps, dans leur âme. La torture, c'est punir les gens, leur faire avouer des choses, leur faire peur. La torture, c'est un acte de brute. La torture est illégale. Elle ne se montre pas. Amnesty International dit que, dans le monde, plus de la moitié des pays pratiquent la torture.

**2<sup>e</sup> VOIX :** **La torture**, on n'arrive jamais à l'oublier.

**1<sup>re</sup> VOIX :** Essayez de nous voir tels que nous sommes réellement, pas comme des animaux, enchaînés dans l'obscurité, bâillonnés dans le silence, sales et pétrifiés de peur, avec nos yeux bandés. Nous sommes des gens ordinaires rattrapés par des événements qui nous dépassent.

**2<sup>e</sup> VOIX :** La torture, c'est comme un cancer. Elle détruit les gens qui en sont victimes et aussi ceux qui la pratiquent, ceux qui en sont témoins et ceux qui l'ordonnent.

**3<sup>e</sup> VOIX :** Des voix secrètes, celles de victimes de la torture, vont vous parler. Des victimes que nous avons choisies parmi celles dont parle le rapport sur la torture d'Amnesty International.

**1<sup>re</sup> VOIX :** Mais nous aurions pu les trouver dans pratiquement n'importe quel pays.

**3<sup>e</sup> VOIX :** Amnesty International dit qu'aujourd'hui la torture existe dans plus de 150 pays à travers le monde.

**2<sup>e</sup> VOIX :** **La torture**, pendant que nous sommes en train de parler, est pratiquée quelque part.

**1<sup>re</sup> VOIX :** J'appelle **Vanessa** qui nous vient d'Argentine.

**Le premier témoin entre en scène.**

**VANESSA :** Je m'appelle Vanessa. J'ai été arrêtée à Cordoba, en Argentine, au mois de février à cause de ce que j'étais, à cause de ma façon de m'habiller.

Au poste de police, ils m'ont enfermée dans une pièce isolée. Cinq jours plus tard, j'étais morte. Pourquoi suis-je morte ? Ils ont commencé par dire que j'avais succombé à un arrêt cardiaque. Mais sur mon corps, il y avait des traces qui montraient que j'avais été menottée et frappée à coups de bâton.

**LES TROIS VOIX EN CHŒUR :**

**Pour un monde sans torture.**

**1<sup>re</sup> VOIX :** J'appelle **Marcus** qui nous vient du Nigéria.

**Le deuxième témoin entre en scène.**

**MARCUS :** Je m'appelle Marcus et je suis né au Nigéria. L'année dernière, j'ai été expulsé d'Autriche. Mais comme je résistais aux policiers, ils m'ont entouré de ruban adhésif à la manière d'une momie. Ils m'en ont même collé sur le nez et la bouche. Puis ils m'ont mis de force dans un avion. Je ne pouvais plus respirer. Je me débattais comme un diable pour essayer d'avoir de l'air. Les responsables n'ont rien fait. Moi, j'étouffais. Je suis mort dans

l'avion. Pourquoi ?

### **LES TROIS VOIX EN CHŒUR :**

#### **Pour un monde sans torture.**

**1<sup>re</sup> VOIX :** J'appelle **José** qui nous vient du Brésil.

#### ***Le troisième témoin entre en scène.***

**JOSÉ :** Je m'appelle José, j'ai seize ans et je viens du Brésil. Au mois de juin dernier, j'ai pris ma moto pour aller jouer au bingo avec des amis. Des policiers nous ont suivis. J'ai été pris de panique et je suis tombé de ma moto. Ils m'ont alors donné des coups de pied et m'ont arrêté. Ils disaient que nous avions de la drogue. Au poste de police, ils m'ont battu pendant deux jours pour essayer de me faire avouer. Quand ma mère a finalement pu venir me voir, je n'allais pas bien. J'avais mal partout et j'étais couvert de bleus. Je n'étais pas seulement blessé dans mon corps, mais aussi dans mon cœur. Aujourd'hui, je suis à l'hôpital. Pourquoi est-ce que je suis là ? Mes copains ont dit à ma mère qu'ils pensaient que les policiers allaient me tuer. Ma mère est très courageuse : elle a dit à la télévision ce que les policiers m'ont fait.

### **LES TROIS VOIX EN CHŒUR :**

#### **Pour un monde sans torture.**

**1<sup>re</sup> VOIX :** J'appelle **Sophia** qui nous vient du Kenya.

#### ***Le quatrième témoin entre en scène.***

**SOPHIA :** Avec mes amies Pauline et Ester, je travaille pour défendre les droits humains au Kenya. Au mois de mars, nous sommes allées à Tinnet pour expliquer aux gens quels étaient leurs droits. Tout à coup, des militaires nous ont arrêtées et nous ont dit que nous étions une menace pour la sécurité du pays. Ils nous ont emmenées à la prison des femmes et enfermées dans une grande cellule avec 39 autres détenues. Un grand nombre de prisonnières étaient malades. Nous étions obligées de dormir par terre. La nourriture était horrible. La plupart du temps nous n'avions pas d'eau. Si nous ne faisons pas ce qu'ils nous demandaient, ils nous frappaient avec des bâtons. Pourquoi ? Ne suis-je pas une femme ? Au bout de cinq jours et de cinq nuits, ils nous ont laissées sortir. Aujourd'hui, ils ne nous accusent plus de rien.

### **LES TROIS VOIX EN CHŒUR :**

#### **Pour un monde sans torture.**

**1<sup>re</sup> VOIX :** J'appelle **Abdulhelil** qui nous vient de Chine.

#### ***Le cinquième témoin entre en scène.***

**ABDULHELIL :** Je m'appelle Abdulhelil. J'appartiens au peuple ouïghour. Nous sommes différents des autres Chinois. Nous parlons ouïghour et nous sommes musulmans. J'ai un étal au marché où je travaille. Un jour, nous avons organisé une grande manifestation avec des banderoles et des écriteaux qui disaient : « *Nous voulons l'égalité des droits ! Nous voulons la justice !* » Ils ont arrêté des centaines d'entre nous. Au poste de police, ils m'ont frappé sur le dos pour que je dénonce mes amis. En prison, les surveillants ont lâché un chien sur moi. Pourquoi ? Est-ce que je ne suis pas un homme ?

### **LES TROIS VOIX EN CHŒUR :**

**Pour un monde sans torture.**

**1<sup>re</sup> VOIX :** J'appelle **Jeannine** qui nous vient de la République démocratique du Congo.

***Le sixième témoin entre en scène.***

**JEANNINE :** Je m'appelle Jeannine. Un jour, la guerre civile a éclaté dans mon village. J'ai essayé de m'enfuir, mais des militaires m'ont capturée et m'ont emmenée dans un camp de l'armée. Ils disaient que j'étais une traîtresse. Ils n'arrêtaient pas de me donner des coups de fouet et de me frapper. Ils disaient qu'ils allaient me tuer. Et puis ils m'ont laissée partir. Je n'avais rien fait.

### **LES TROIS VOIX EN CHŒUR :**

**Pour un monde sans torture.**

**1<sup>re</sup> VOIX :** J'appelle **Amal** qui nous vient d'Égypte.

***Le septième témoin entre en scène.***

**AMAL :** Je m'appelle Amal. Je suis musulmane. Les gens de la sûreté disaient que nous avions des fusils à la maison. Mais ce n'était pas vrai. Ils nous ont emmenés, mon mari et moi, pour nous interroger. Ils m'ont mis un bandeau sur les yeux. Puis ils m'ont suspendue avec une corde et ils m'ont battue pour essayer de me faire avouer. J'entendais mon mari qui criait dans une pièce voisine. Au bout de vingt-quatre heures, je leur ai dit que j'étais prête à écrire tout ce qu'ils voulaient. Puis j'ai signé le papier. Après, ils m'ont laissée partir.

Ils ont utilisé mes aveux pour condamner mon mari à vingt-cinq ans de prison. Quand j'ai parlé des tortures que j'avais subies, les gens de la sûreté sont venus chez moi pour me battre et ils ont menacé de me tuer si je n'arrêtais pas de protester. Ils disaient qu'ils ne m'avaient ni arrêtée ni battue. Quand la télévision a voulu m'interviewer pour me demander de raconter mon aventure, les gens de la sûreté m'ont fait de nouvelles menaces et ils ont mis la maison sur écoute. Personne ne devrait jamais être traité comme ça.

### **LES TROIS VOIX EN CHŒUR :**

**Pour un monde sans torture.**

**1<sup>re</sup> VOIX :** J'appelle **Monika** qui nous vient de Hongrie.

***Le huitième témoin entre en scène.***

**MONIKA :** Je m'appelle Monika et j'ai treize ans. Je suis une Rom ; il y a des gens qui m'appellent la gitane. Très tôt un matin du mois de septembre, des policiers armés ont fait une descente dans mon immeuble à Budapest. Il y en avait beaucoup. Mes amis et moi, nous étions encore en pyjama. Ils nous ont dit qu'une femme enceinte venait d'être agressée et qu'elle avait perdu son bébé. Nous les filles, ils nous ont tirées du lit, puis ils nous ont giflées et frappées en nous insultant. Elvira n'entend presque plus aujourd'hui. Ils s'en sont pris à nous alors que nous n'avions rien fait de mal.

Norbet et deux autres garçons ont été battus sauvagement et menacés de mort parce qu'ils sont Rom. Ensuite ils nous ont laissés tranquilles. Personne parmi nous n'a été inculpé. Nous n'avions rien fait de mal.

**LES TROIS VOIX EN CHŒUR :**

**Pour un monde sans torture.**

**1<sup>re</sup> VOIX :** J'appelle **Perry** qui nous vient des États-Unis.

**Le neuvième témoin entre en scène.**

**PERRY :** Je m'appelle Perry. Je suis un prisonnier, enfermé vingt-trois heures sur vingt-quatre, dans un pénitencier de haute surveillance de Virginie. Un endroit horrible. Ils m'obligent à porter en permanence une ceinture électrifiée. Si je suis impoli ou si je ne respecte pas le règlement de la prison, les surveillants n'ont qu'à appuyer sur un bouton pour m'envoyer une décharge électrique. Ça fait mal. La secousse m'étourdit et je tombe par terre. C'est très pénible. J'ai la nausée et sous le choc je perds souvent connaissance.

Les armes à décharges électriques sont interdites dans certains pays, mais pas aux États-Unis. Je pense que personne ne devrait jamais être traité comme ça, pas même les délinquants en prison.

**LES TROIS VOIX EN CHŒUR :**

**Pour un monde sans torture.**

**LES VOIX ET LES TÉMOINS EN CHŒUR :**

La Déclaration universelle des droits de l'homme dit à l'article 5 :  
« *Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.* »

*Les voix et les témoins peuvent alors entonner un chant sur les droits humains, suivis par les autres élèves.*

FIN

## Initiation aux droits humains. Qu'est-ce que la torture ?

### Chapitre 2 Activités

#### Lecture d'un conte et discussion sur la torture

#### L'homme qui écoutait chanter l'oiseau

par Christian Merveille

illustrations de Véronique Hariga (Amnesty International Belgique)

À la fin de ce conte, vous trouverez une liste de questions pour organiser un débat avec les élèves.

Le but de cette activité est de permettre aux enfants de comprendre, grâce à un conte, ce que sont les droits humains et la torture.

1. Lisez le conte en entier avec les élèves.

2. Demandez-leur de le lire page par page et de réfléchir aux questions.

Les enseignants sont juges de la manière dont ils peuvent utiliser ce conte dans leur classe.

Aujourd'hui, c'est jour de liesse.

Le roi va passer. Il va traverser la ville.

Partout dans les rues règne un grand silence.

On entend seulement le bruit des cavaliers de la garde qui contrôlent si chacun respecte la loi car elle est formelle :

« Lorsque le Roi vient à passer, tous les sujets doivent être présents le long du cortège mais personne ne peut le voir. Il est obligatoire de se coucher, face contre terre, les mains devant les yeux afin de ne rien apercevoir de la personne royale. Tout contrevenant sera passible de la prison à vie. »

Et dans la ville tout est en ordre.

Tout le monde applique méticuleusement la loi et attend, face contre terre, le passage du cortège royal.

Tout le monde ?

Non ! Un homme est resté debout, étranger à tout ce manège.

C'est peut-être un sourd qui n'a pas entendu les ordres, un aveugle qui n'a pas vu les placards affichés aux quatre coins de la ville, ou un simple d'esprit qui n'en fait qu'à sa pauvre tête.

Un garde s'approche.

– *Couchez-vous !* hurle-t-il.

– *Chut !* répond l'homme en faisant un petit geste de la main, *J'écoute l'oiseau...*

– *Peu importe, le roi va passer. Couchez-vous...*

– *Mais je ne pourrai pas voir l'oiseau...*

– *Couchez-vous ou je vous arrête !*

– *Arrêtez-moi, si vous voulez, mais moi, je veux voir et écouter l'oiseau...*



Le soldat qui le prend pour un fou l'arrête sans ménagement et l'emmène hors de la ville pour qu'il puisse être jugé.

Au-dessus d'eux vole un oiseau qui lance à tous les vents son chant que personne n'entend. Ni le roi, ni le garde. Personne, sauf l'homme qui l'écoute et le comprend.

- *Ainsi donc tu as refusé de te prosterner devant le roi. Qu'as-tu à dire pour ta défense ?*
- *J'essayais d'apercevoir l'oiseau qui chantait...*
- *Ce n'est pas un motif pour désobéir à la loi.*
- *Je sais, mais je voulais voir et écouter l'oiseau...*
- *Et que te disait l'oiseau de si important...*
- *Peu importe ce que disait l'oiseau. C'était important pour moi.*
- *Écouter l'oiseau...* murmure le juge d'un ton moqueur.

Puis, d'une voix forte, il crie la sentence :

- *Que cet homme soit enfermé à vie dans la prison de la Haute Tour. Faites la chasse à tous les oiseaux et qu'on les enferme dans de grandes cages.*

Déjà les gardes emmènent l'homme vers sa prison. Au-dessus d'eux vole un oiseau qui lance à tous les vents son chant que personne n'entend : ni le roi, ni le garde, ni le juge. Personne, si ce n'est l'homme qui l'entend et le comprend.

Et passe le temps, passent les jours.

Au bout d'un an et un jour, malgré les mauvais traitements et une nourriture infecte, le prisonnier vit toujours.

Ses gardiens disent qu'il passe son temps aux barreaux de l'étroite fenêtre. Un oiseau, malgré la chasse qu'on leur fait, vient régulièrement le visiter. À sa vue, il reprend force et vigueur.

On le sort de sa cellule et on l'emmène dans une salle où le bourreau l'interroge.

- *C'est vrai cette histoire d'oiseau ?*
- *Oui, c'est vrai...*
- *Et sa vue suffit pour que tu gardes l'envie de vivre ?*
- *Oui, le voir me donne de l'espoir. J'aime regarder l'oiseau...*
- *Tu es sage ou tu es fou. Peu importe. L'oiseau, tu ne le verras plus... »*

Le bourreau arrache alors les yeux du prisonnier pour qu'il ne puisse plus jamais voir l'oiseau.

On le reconduit à la prison. Au-dessus de ce triste cortège vole un oiseau qui lance à tous vents son chant que personne n'entend : ni le roi, ni le garde, ni le juge, ni le bourreau. Personne, sauf le prisonnier qui l'entend et le comprend.

Et passe le temps, et passent les jours.

Un an et un jour... Le prisonnier, aveugle, vit toujours.

Dans sa nuit, il tend l'oreille en souriant. Personne n'entend l'oiseau sauf lui. Et ce qu'il entend le réjouit. Malgré tout ce qu'il subit, le prisonnier sourit.

Cela intrigue ses geôliers qui lui demandent :

- *Pourquoi souris-tu ? Qu'est-ce qui te réjouit ? L'oiseau vient-il encore te visiter ?*

– *Je ne sais pas. Je ne le vois pas, mais je l'entends encore. C'est la nuit en moi, mais je sais que dehors il fait jour puisque l'oiseau chante...*  
– *Toujours cet oiseau. Cet homme doit être fou... »*

On appelle le bourreau qui lui arrache les oreilles. Au-dessus d'eux vole un oiseau qui lance à tous les vents son chant que personne n'entend : ni le roi, ni le garde, ni le juge, ni le bourreau, ni le geôlier. Personne, pas même le prisonnier.

Sourd et aveugle, l'homme est bien malheureux.

Il ne voit plus et n'entend plus l'oiseau. Il tente bien de se souvenir de son chant. Les quelques notes qui lui reviennent en mémoire l'aident à ne pas perdre totalement espoir au fond de sa nuit et de son silence.

Et passe le temps, et passent les jours.  
Un an et un jour, le prisonnier vit toujours.

Un beau jour, le roi, seul au fond de son château, vient à mourir.

À l'annonce de sa mort, les hommes et les femmes de ce royaume se sentent soudain libres. Tous les clochers se mettent à sonner, mais le prisonnier ne les entend pas.

Les grandes cages qui retenaient les oiseaux enfermés sont ouvertes mais le prisonnier ne les voit pas s'envoler.

Tous les habitants du royaume pénètrent dans le château pour prendre leur revanche. Ils ne veulent plus courber l'échine, mais vivre debout. Les geôliers, les bourreaux, les juges, les soldats s'enfuient de tous côtés. On ouvre les prisons. Les prisonniers se lèvent et retrouvent la liberté.

Au fond d'une cellule, il ne reste qu'un prisonnier.

Il est aveugle et sourd. Il n'entend pas la liesse populaire, il ne voit pas les sourires sur les visages.

Quelqu'un s'approche de lui, le prend doucement par le bras et l'emmène au-dehors. Il sent sur sa peau le soleil qui luit. Cette douce chaleur a pour lui le goût de la liberté retrouvée.

Soudain, mille oiseaux passent près de lui en battant des ailes.

Il ne les voit pas. Il ne les entend pas.

Il sent juste le souffle de leur vol sur sa joue.

Il comprend.

Il peut enfin sourire.

## ***Un monde plus juste : questions à débattre***

Les questions ci-dessous ont pour but d'aider les enfants à réfléchir au monde imaginaire décrit dans le conte et à leur propre expérience du monde dans lequel ils vivent. Les enfants peuvent réfléchir aux notions d'autorité, de justice, de torture et de résistance afin de mieux prendre conscience de ce que représentent les droits humains et de la nécessité d'agir pour les défendre.

### 1. Le jour de liesse

Dans la ville, c'est un jour férié en raison de la visite du roi, mais les rues sont vides. Pourquoi ? Que peux-tu ajouter à la description pour que la ville ressemble plus à une ville en fête ?

### 2. Les cavaliers de la garde et la loi

Pourquoi est-ce que les gens doivent se coucher, face contre terre, lorsque le roi passe ? D'après le conte, qu'arrive-t-il aux personnes qui n'obéissent pas à ces ordres ?

### 3. Face contre terre

Imagine qu'une personne soit restée debout. Te souviens-tu d'une situation où quelqu'un (toi-même ou une personne que tu connais) a eu le courage de dire NON à quelque chose de mal, que ce soit à l'école, dans la rue, à la maison ou dans la cour de récréation ? Connais-tu un personnage historique qui s'est élevé contre des ordres injustes ou contre un dictateur ?

### 4. Le garde donne des ordres

Penses-tu que ce soldat faisait bien son travail ? Dans ton pays, est-ce que la police arrête des gens ? Pourquoi ? Connais-tu un pays où les forces de sécurité arrêtent des gens pour d'autres raisons ?

### 5. L'homme est emmené pour être jugé

Pourquoi le soldat emmène-t-il l'homme hors de la ville ? Le soldat le prend pour un fou. Est-ce que cet homme est réellement fou ? A l'école ou dans la cour de récréation, est-ce que certains enfants sont exclus des activités ou des jeux ? Pourquoi ? As-tu déjà dit à quelqu'un qu'il était fou ? Pourquoi ?

Certains dictateurs préfèrent mettre à l'écart les gens qui s'opposent à leur autorité, ou ceux qui sont différents (à cause de leur langue, de leur religion, de leur culture, de leur couleur de peau), ou encore ceux qui se comportent différemment. Parfois, ces personnes sont exclues sous prétexte qu'elles sont folles ou qu'elles représentent une menace, un danger. Qui devrait décider que quelqu'un est fou ou doit être mis à l'écart ?

### 6. L'homme est condamné à être enfermé dans la prison de la Haute Tour

Lorsqu'une personne est injustement accusée d'avoir fait quelque chose, faut-il la défendre ? Si oui, qui doit la défendre ?

Dans ce procès, il y a un juge et un homme qui est accusé d'un crime. Mais il manque quelqu'un de très important. De qui s'agit-il ? Les gens qui sont accusés d'un crime ont le droit d'être défendus par un avocat. Quel est le rôle de l'avocat ? Pourquoi le juge ordonne-t-il que les oiseaux soient chassés ?

7. Au bout d'un an et un jour, le prisonnier est toujours en vie

Les prisonniers ont-ils le droit de recevoir une nourriture correcte et d'être bien traités ? Les gens sont-ils souvent maltraités en prison ? Est-ce légal ? Pourquoi est-ce que l'homme reprend des forces à la vue de l'oiseau ? Vois-tu un lien entre le rôle de l'oiseau et l'action d'Amnesty International ? Quel est ce lien ?

8. L'homme est emmené chez le bourreau

Pourquoi l'image est-elle devenue noire ? Un bourreau, est-ce quelqu'un qui fait son devoir ? Quelqu'un qui ne fait qu'obéir aux ordres ? Quelqu'un qui est méchant et qui aime faire mal aux prisonniers ? Quelqu'un qui est bon parce qu'il punit les gens qui sont mauvais ?

Un bourreau est souvent un représentant de l'État, qui reçoit un salaire et se sert de son pouvoir pour faire volontairement du mal à quelqu'un. Il a été formé pour faire violemment souffrir les gens. Il pense qu'il ne sera jamais puni, quoi qu'il fasse, et continue d'appliquer les ordres, même s'ils sont très cruels.

9. L'homme est reconduit à la prison

Comment se sent le prisonnier ? Qu'est-ce que l'oiseau peut bien lui dire ? Essaie de te mettre à la place du prisonnier. Prends une feuille de papier et un crayon, puis ferme les yeux et essaie de dessiner l'oiseau.

10. Les geôliers appellent le bourreau, qui lui arrache les oreilles

Pourquoi est-ce que les geôliers ne veulent pas que le prisonnier puisse entendre l'oiseau ?

11. Sourd et aveugle, l'homme est bien malheureux

Si tu pouvais donner une chose au prisonnier pour qu'il se sente moins malheureux dans sa cellule, que donnerais-tu ?

12. Un beau jour, le roi meurt

Quelles règles les habitants devraient-ils suivre pour choisir un nouveau roi ? Un dictateur doit-il mourir pour qu'il y ait un changement de pouvoir ? As-tu entendu parler d'un événement récent où un dictateur a été renversé, où la démocratie a triomphé, où les prisonniers politiques ont été libérés, où les geôliers et les bourreaux se sont enfuis ?

13. Tous les habitants du royaume pénètrent dans le château pour réclamer leur liberté

À ton avis, comment doit-on traiter les bourreaux, les geôliers et les soldats qui ont fait souffrir des gens avec cruauté ?

Cherche à savoir ce qui est arrivé au général chilien Augusto Pinochet. Sous son régime militaire, de nombreuses personnes au Chili ont été tuées, torturées ou ont « disparu ». Renseigne-toi également sur Hissène Habré (au Tchad) et le général Videla (en Argentine).

14. Soudain, mille oiseaux passent près du prisonnier

Que représentent les oiseaux dans cette histoire ? Le prisonnier est-il heureux maintenant ? Penses-tu qu'il regrette d'avoir désobéi au roi ? Que peux-tu faire, comme les oiseaux, pour redonner le sourire à un prisonnier ?

## **Initiation aux droits humains. Qu'est-ce que la torture ?**

### **Chapitre 3 Documents à distribuer**

#### **Version simplifiée de la Déclaration universelle des droits de l'homme**

##### **Résumé des articles**

1. Tous les êtres humains sont libres et doivent être traités de la même manière.
2. Tous les êtres humains sont égaux malgré leurs différences : leur couleur de peau, leur sexe, leur religion ou la langue qu'ils parlent, par exemple.
3. Chacun a le droit de vivre, à la fois librement et en toute sécurité.
4. Personne n'a le droit de te traiter comme un esclave, et toi non plus, tu ne dois pas faire de quelqu'un ton esclave.
5. Personne n'a le droit de te faire du mal ni de te torturer.
6. Chacun a le droit d'être traité équitablement par les lois d'un pays.
7. La loi est la même pour tous, elle doit être appliquée de la même façon à tous les êtres humains.
8. Toute personne a le droit d'aller dans un autre pays pour demander sa protection si elle est persécutée ou si elle court le danger d'être persécutée.
9. Chacun a le droit d'appartenir à un pays. Personne n'a le droit de t'empêcher d'appartenir à un autre pays si tu le désires.
10. Tout le monde a le droit de se marier et de fonder une famille.
11. Tout le monde a le droit de posséder des biens.
12. Chaque personne a le droit de pratiquer sa religion dans tous ses aspects et de changer de religion si elle le désire.
13. Chaque personne a le droit de dire ce qu'elle pense et de donner ou de recevoir des informations.
14. Tout le monde a le droit de prendre part à des réunions et à des associations pacifiques.
15. Chacun a le droit de choisir le gouvernement de son pays et d'y participer.
16. Chacun a le droit de bénéficier de la sécurité sociale et des chances de développer ses compétences.
17. Tout le monde a le droit de travailler en échange d'un salaire correct dans un environnement sûr et de faire partie d'un syndicat.
18. Tout le monde a le droit de se reposer et d'avoir des loisirs.
19. Chaque personne a droit à un niveau de vie convenable et à une assistance médicale si elle est malade.
20. Tout le monde a le droit d'aller à l'école.
21. Chacun a le droit de participer à la vie culturelle de sa communauté.
22. Tout le monde a le devoir de respecter l'ordre social qui est nécessaire à l'existence de tous ces droits.
23. Chacun a le devoir de respecter les droits des autres, la communauté et les biens publics.
24. Personne n'a le droit de violer les droits cités dans cette Déclaration.

## **Initiation aux droits humains. Qu'est-ce que la torture ?**

### **Chapitre 3 Documents à distribuer**

#### **Version simplifiée de la Convention relative aux droits de l'enfant**

L'objectif de la Convention est de définir les principes de la protection contre les négligences et les violences auxquelles les enfants sont confrontés quotidiennement à des degrés variables et dans tous les pays.

**Garanties** : chaque enfant a le droit de posséder et de recevoir certaines choses (un nom et une nationalité par exemple), ainsi que le droit de bénéficier de certains services (soins médicaux, éducation, repos, loisirs, assistance pour les handicapés et les orphelins).

**Protection** : chaque enfant a le droit de ne pas être soumis à des actes et pratiques nuisibles (par exemple être séparé de ses parents, être enrôlé dans une guerre, être victime d'une exploitation commerciale ou sexuelle, être l'objet d'atteintes ou de brutalités physiques et psychologiques).

**Participation** : chaque enfant a le droit d'être consulté pour les décisions qui concernent sa vie. Au fur et à mesure que leurs capacités augmentent, les enfants devraient avoir davantage la possibilité de prendre part aux activités sociales afin de se préparer à leur vie d'adulte (liberté d'expression et d'opinion, de culture, de religion et de pratique de la langue, par exemple).

#### **Article 1. Qu'est-ce qu'un enfant ?**

Toute personne de moins de dix-huit ans est protégée par cette Convention. Quelles que soient les lois du pays, la Convention autorise tous les enfants à prendre certaines décisions par eux-mêmes.

#### **Article 2. Le principe de non-discrimination**

Tous les enfants, sans exception, doivent bénéficier des droits qui sont inscrits dans la Convention. L'État s'engage à protéger l'enfant, sans faire d'exception, contre toutes les formes de discrimination.

#### **Article 3. L'intérêt supérieur de l'enfant**

Toutes les décisions concernant les enfants doivent tenir compte avant tout de l'intérêt supérieur de l'enfant.

#### **Article 4. L'application des droits**

L'État a pour obligation de veiller à l'application des droits reconnus par la Convention.

#### **Article 5. Les droits et les responsabilités des parents, de la famille et de la communauté**

L'État doit respecter le rôle des parents et de la famille dans l'éducation de l'enfant.

#### **Article 6. La vie, la survie et l'épanouissement**

Chaque enfant a droit à la vie. L'État doit assurer la survie et l'épanouissement de tous les enfants.

### **Article 7. Le nom et la nationalité**

Dès sa naissance, chaque enfant a droit à un nom et à une nationalité. Il a également le droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux.

### **Article 8. L'identité**

L'État doit aider tout enfant à rétablir l'identité dont il aurait été illégalement privé.

### **Article 9. La non-séparation de l'enfant et de ses parents**

Chaque enfant a le droit de rester en contact avec ses parents en cas de séparation. Lorsque la séparation résulte d'une détention, d'un emprisonnement ou d'un décès, l'État s'engage à donner à l'enfant ou aux parents des renseignements sur le lieu où se trouve le membre de la famille dont on est sans nouvelles.

### **Article 10. Le regroupement familial**

Tout enfant qui demande à quitter un pays ou à y entrer pour rejoindre sa famille doit être considéré avec humanité. L'enfant a le droit de rester en contact régulier avec ses deux parents lorsque ceux-ci habitent des pays différents.

### **Article 11. Les transferts illicites et sans retour**

L'État doit s'engager à lutter contre les enlèvements d'enfants par un proche ou par une autre personne.

### **Article 12. La liberté d'opinion**

Chaque enfant a le droit d'exprimer son opinion et celle-ci doit être prise en considération.

### **Article 13. La liberté d'expression et d'information**

Tout enfant a le droit de rechercher, de recevoir et de diffuser des informations sous différentes formes, notamment orale, écrite, imprimée ou artistique.

### **Article 14. La liberté de pensée, de conscience et de religion**

Tout enfant a le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion. L'État doit respecter le fait que les parents ont le droit et le devoir de guider l'enfant dans ce domaine, d'une manière qui corresponde au développement de ses capacités.

### **Article 15. La liberté d'association**

Tous les enfants ont le droit de faire partie d'une association et de se réunir pacifiquement.

### **Article 16. La vie privée, l'honneur et la réputation**

La vie privée, la famille, le domicile ou la correspondance de tout enfant doivent être respectés.

### **Article 17. L'accès à l'information et aux médias**

Tout enfant doit pouvoir obtenir des informations de sources diverses. Une attention toute particulière doit être accordée aux enfants appartenant à des minorités. De même, l'État doit encourager l'élaboration de règles destinées à protéger l'enfant contre toute information nuisible à son bien-être.

### **Article 18. La responsabilité des parents**

Les deux parents sont responsables ensemble pour élever leur enfant et doivent recevoir une aide pour exercer leurs responsabilités parentales.

**Article 19. Les violences et les négligences (lorsque l'enfant est sous la garde de sa famille ou de toute autre personne)**

L'État s'engage à protéger l'enfant contre toute forme de violence. Des programmes sociaux et des services d'assistance doivent être mis en place.

**Article 20. L'assistance en l'absence de milieu familial**

L'enfant privé de son milieu familial a le droit de bénéficier d'une protection et d'une aide conformes à la loi du pays. Dans le choix entre les solutions de remplacement, l'État doit tenir compte de l'origine religieuse, culturelle, linguistique et ethnique de l'enfant et de la nécessité d'une certaine continuité dans son éducation.

**Article 21. L'adoption**

L'État doit faire en sorte que seuls les organismes compétents puissent autoriser l'adoption. Si l'enfant ne peut être placé dans une famille dans son pays d'origine, l'adoption à l'étranger peut être envisagée.

**Article 22. Les enfants réfugiés**

Les enfants réfugiés doivent recevoir une protection spéciale. Dans ce but, les États doivent coopérer avec les organisations internationales et faire leur possible pour que les enfants retrouvent leur famille.

**Article 23. Les enfants handicapés**

Les enfants handicapés ont le droit de bénéficier de soins spécifiques et d'une éducation spécialisée leur permettant de mener une vie aussi épanouie que possible en société.

**Article 24. Les soins médicaux**

Les enfants ont le droit de bénéficier des soins préventifs et curatifs. Les pratiques traditionnelles nuisibles à la santé de l'enfant doivent être progressivement abolies.

**Article 25. Le suivi du placement en institution**

Tout enfant qui a été placé pour recevoir des soins, une protection ou un traitement a droit à ce que sa situation soit réexaminée régulièrement.

**Article 26. La sécurité sociale**

Chaque enfant a le droit de bénéficier de la sécurité sociale.

**Article 27. Le niveau de vie**

Les parents ont la responsabilité de garantir à l'enfant les conditions de vie nécessaires à son développement, même si l'un des parents vit dans un autre pays que celui où est l'enfant.

**Article 28. L'éducation**

Tout enfant a droit à un enseignement primaire gratuit et doit pouvoir bénéficier d'une formation professionnelle. L'Etat doit prendre des mesures pour diminuer le nombre d'enfants qui quittent l'école avant la fin de leurs études.



### **Article 29. Les objectifs de l'éducation**

L'éducation doit favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses aptitudes, le préparer à assumer ses responsabilités dans sa vie d'adulte. L'éducation doit aussi permettre de lui apprendre à respecter les droits humains et les valeurs culturelles qui existent dans son pays et à l'étranger.

### **Article 30. Les enfants autochtones ou de minorités ethniques**

Tout enfant autochtone ou d'une minorité ethnique a le droit d'exprimer sa culture et de parler sa langue.

### **Article 31. Les loisirs et le repos**

Tout enfant a le droit de jouer, de se livrer à des activités récréatives et de prendre part à la vie culturelle et artistique.

### **Article 32. L'exploitation économique**

Tout enfant a le droit d'être protégé contre le travail dangereux et contre toute forme d'exploitation.

### **Article 33. Les drogues et autres substances psychotropes**

Les enfants doivent être protégés contre l'usage illégal de drogues et d'autres substances psychotropes. Aucun enfant ne doit être exploité pour la production et le trafic de telles substances.

### **Article 34. L'exploitation sexuelle**

Les enfants doivent être protégés contre toute forme d'exploitation sexuelle, comme la prostitution. Aucun enfant ne doit être exploité pour la pornographie.

### **Article 35. L'enlèvement, la vente et la traite d'enfants**

L'État s'engage à empêcher l'enlèvement, la vente et la traite d'enfants.

### **Article 36. Les autres formes d'exploitation**

### **Article 37. La torture, la peine de mort et la privation de liberté**

L'État a des obligations vis-à-vis des enfants privés de liberté. Aucun enfant de moins de dix-huit ans ne doit, en aucune circonstance, être exécuté ni soumis à la torture.

### **Article 38. Les conflits armés**

Aucun enfant de moins de quinze ans ne doit être enrôlé ni participer directement à des conflits.

### **Article 39. La réadaptation et la réinsertion**

L'État s'engage à favoriser la réadaptation et la réinsertion des enfants victimes d'exploitation, de tortures ou de conflits armés.

### **Article 40. La justice pour mineurs**

Tout enfant accusé d'avoir enfreint la loi doit être traité avec dignité.

**Article 41. Les droits de l'enfant selon d'autres textes internationaux**

**Article 42. La diffusion de la Convention**

L'État s'engage à faire connaître la Convention aux adultes et aux enfants.

**Articles 43-54. L'application de la Convention**

Un Comité des droits de l'enfant est chargé de surveiller l'application de la Convention.

## **Initiation aux droits humains. Qu'est-ce que la torture ?**

### **Chapitre 3 Documents à distribuer**

#### **Glossaire**

##### **Bénévole**

Personne qui travaille pour une organisation sans demander à être payée.

##### **Détenu**

Personne qui est forcée de rester dans un endroit, par exemple une prison ou un poste de police, où elle ne peut pas avoir de contacts avec les autres.

##### **Discrimination**

Le fait de traiter une personne ou un groupe moins bien que les autres parce qu'ils sont différents, par exemple à cause de l'endroit d'où ils viennent, de leur couleur de peau, de leurs convictions, de leur âge, de leur sexe ou de leur apparence.

##### **« Disparu »**

*Personne qui a été enlevée secrètement ou sans explication par la police ou par des gens travaillant pour le gouvernement, et dont personne ne sait où elle se trouve ou ce qui lui est arrivé.*

##### **Droits humains**

Droits que nous avons tous en tant qu'êtres humains. Il n'est pas nécessaire de les

gagner ou de les mériter. Chaque habitant de la planète naît avec les mêmes droits.

##### **Illégal**

Un acte illégal est un acte contraire aux lois d'un pays.

##### **Impunité**

*Le fait qu'une personne n'est pas punie lorsqu'elle a fait quelque chose d'illégal.*

##### **Justice**

Le fait d'être traité de manière juste, en accord avec la loi.

##### **Manifestation**

Rassemblement d'un groupe de personnes dans un lieu public pour défendre des idées.

##### **Militaires**

Personnes qui font partie de l'armée de terre, de la marine, de l'armée de l'air et des autres forces armées du gouvernement.

##### **Mouvement**

Groupe de personnes qui travaillent ensemble pour une cause commune.

##### **Origine ethnique**

Elle définit les personnes selon leur culture, leur

langue ou leur histoire commune.

##### **Origine raciale**

Elle définit les personnes selon leur couleur de peau et leur apparence.

##### **Pétition**

Déclaration écrite signée par un maximum de personnes qui demandent à ceux qui sont au pouvoir de faire quelque chose.

##### **Prisonnier d'opinion**

Personne qui a été mise en prison à cause de ses idées ou de ce qu'elle est, alors qu'elle n'a pas utilisé ni encouragé la violence.

##### **Prisonnier politique**

Personne qui est en prison parce qu'elle est opposée au gouvernement.

##### **Protestation**

Le fait de parler en public ou de faire campagne contre quelque chose qu'on considère comme mauvais.

##### **Réfugié**

Personne qui quitte son pays pour aller dans un pays étranger parce qu'elle craint pour sa sécurité.

### **Syndicat**

Groupe de travailleurs qui s'unissent afin de protéger leurs salaires et leurs conditions de travail.

### **Traduire en justice**

Cela consiste à faire examiner par la justice le cas d'une personne qui a traité une autre personne de manière injuste. Le but est de lui faire comprendre qu'elle a mal agi. S'il est prouvé qu'elle a fait quelque chose d'illégal, elle doit être punie comme la loi le prévoit.

### **Victime**

Personne qui est blessée, qui souffre ou qui a perdu quelque chose parce ses droits humains n'ont pas été respectés.

### **Violences**

Actes visant à blesser une personne ou à détériorer une chose.

## ***Initiation aux droits humains. Qu'est-ce que la torture ?***

### **Chapitre 3 Documents à distribuer Qu'est-ce que la torture ?**

La torture a pour but de punir quelqu'un ou d'obtenir quelque chose de cette personne. Il s'agit d'un **acte volontaire**.

La torture consiste à faire mal à une personne ou à lui faire peur en la faisant souffrir. On peut également torturer en **menaçant** de faire du mal à une personne ou à ceux qu'elle aime.

**La torture est inacceptable, injuste et illégale. Personne ne devrait jamais en être victime.  
Chacun a le droit de ne pas être torturé ni menacé de torture.**

**Chacun a le droit de se sentir en sécurité.**

#### ***Pourquoi torture-t-on ?***

Les gens sont torturés pour différentes raisons. Les petites histoires qui suivent expliquent pourquoi certaines personnes sont victimes de tortures. D'autres peuvent subir des brimades pour les mêmes raisons. La torture et les brimades ont pour but de faire peur et de faire souffrir.

**Une personne peut subir des brimades ou être torturée parce qu'elle sait certaines choses ou parce que les gens pensent qu'elle sait certaines choses**

#### **Histoire n° 1 : les brimades**

Plusieurs amis ont un endroit secret où ils cachent des jeux et des jouets qu'ils aiment particulièrement. Un jour, les caïds de leur école décident de savoir où se trouve cette cachette. Ils obligent l'un des amis à les suivre et l'enferment dans un endroit sombre en menaçant de le laisser là jusqu'à ce qu'il leur indique l'emplacement de la cachette.

#### **Histoire n° 1 : la torture**

Des militaires arrêtent une jeune femme, car ils pensent que certains de ses amis ont participé à une manifestation contre le gouvernement. Ils lui bandent les yeux et l'enferment toute seule dans une cellule glaciale en menaçant de lui faire du mal si elle refuse de leur dire le nom de ses amis.

**Une personne peut être maltraitée ou torturée parce qu'elle est différente des autres**

**Histoire n° 2 : les brimades**

Les parents d'une écolière viennent d'un autre pays. Leur langue, leur manière de s'habiller et leur couleur de peau sont différentes de celles des parents des autres élèves de l'école. Un petit groupe d'enfants embêtent régulièrement la fillette, lui disent des méchancetés à propos de ses parents et se moquent de ces derniers.

**Histoire n° 2 : la torture**

Un groupe de personnes vit dans un pays qui n'est pas le sien : ce sont des réfugiés. Ils ont une autre langue et une autre religion. Un jour, ces gens sont arrêtés par des policiers qui les insultent et leur donnent des coups alors qu'ils n'ont rien fait de mal.

**Une personne peut subir des brimades ou être torturée à cause de ses croyances**

**Histoire n° 3 : les brimades**

Une élève appartient à une communauté où la coutume veut que l'on ne regarde pas en face une personne plus âgée qui vous adresse la parole. Un jour, un professeur demande à cette élève de le regarder pendant qu'il lui parle. Mais elle n'a pas le droit de faire ce que le professeur lui ordonne et ce dernier la punit pour lui avoir désobéi.

**Histoire n° 3 : la torture**

Un groupe de personnes a décidé de prendre part à une manifestation en faveur de la liberté religieuse. Des policiers et d'autres personnes dans la foule tentent de leur barrer le passage en les frappant et en leur donnant des coups de pied. Le chef du groupe est arrêté, alors que ni lui ni les autres personnes ne faisaient de mal à quiconque.

**Une personne peut subir des brimades ou être torturée à cause de ce qu'elle a fait ou de ce que les autres pensent qu'elle a fait**

**Histoire n° 4 : les brimades**

Quelques élèves turbulents jouent dans la salle de classe en faisant beaucoup de bruit. Ils poussent contre l'aquarium un garçon qui ne joue pas avec eux. L'aquarium se renverse et se brise en répandant l'eau et les poissons sur le sol. Les responsables se sauvent en courant, en laissant leur camarade se débrouiller avec le professeur. Le garçon est convoqué avec ses parents dans le bureau du principal. Les élèves

qui se sont enfuis l'accusent de les avoir dénoncés. Ils l'attrapent et lui jettent de la terre et de l'herbe à la figure.

#### **Histoire n° 4 : la torture**

Un enfant des rues vole un fruit sur un étal de marché. Le marchand l'attrape, le frappe et l'enferme à l'arrière de sa camionnette, les mains attachées par une corde. Il appelle ensuite un policier qui le frappe à son tour à coups de bâton.

**Qui sont les personnes qui torturent ?**

**N'importe qui peut avoir recours à la torture  
(notamment ceux qui ont un pouvoir sur les autres).**

#### **Certains policiers utilisent la torture.**

Ils le font parce qu'ils veulent obtenir une information sur quelqu'un ou sur quelque chose, parce qu'ils veulent obliger quelqu'un à avouer un crime ou simplement parce qu'ils n'aiment pas une personne.

#### **Certains militaires pratiquent la torture.**

Ils torturent des civils (c'est-à-dire des gens qui ne combattent pas) ou bien des soldats ennemis qu'ils ont fait prisonniers. Parfois, ils torturent des personnes pour obtenir une information ou pour les punir d'avoir soutenu leurs adversaires.

#### **Certains agents de prison ont recours à la torture.**

Ils torturent pour punir des prisonniers, pour leur faire peur afin qu'ils respectent le règlement ou pour qu'ils donnent des renseignements sur d'autres prisonniers.

#### **Mais les gardiens de l'ordre public n'utilisent pas tous la torture.**

**Ils ont la responsabilité particulière de protéger les gens. La plupart d'entre eux traitent la population avec bienveillance et avec respect.**

#### **La torture est INACCEPTABLE**

La Déclaration universelle des droits de l'homme et la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant énoncent le principe suivant :

**Personne n'a le droit de te faire du mal, de te maltraiter ni de te torturer.**

### **La torture est aussi illégale**

Dans de nombreux pays, ceux qui sont chargés de faire respecter la loi sont aussi ceux qui la transgressent. Certains gouvernements utilisent la torture comme un moyen de garder le pouvoir. D'autres font de beaux discours sur les droits humains, mais ne punissent pas ceux qui pratiquent la torture.

Un peu partout dans le monde, les tortionnaires agissent en toute impunité (c'est-à-dire qu'ils ne sont pas punis pour ce qu'ils ont fait). C'est très grave, car les gens croient ainsi qu'il est normal d'utiliser la torture pour obtenir ce que l'on veut.



**Une personne peut subir des brimades ou être torturée parce qu'elle sait certaines choses ou parce que les gens pensent qu'elle sait certaines choses**

***Histoire n° 1 : les brimades***

Dessin n° 1

Dessin n° 2

Dessin n° 3

Dessin n° 4

**Une personne peut subir des brimades ou être torturée parce qu'elle sait certaines choses ou parce que les gens pensent qu'elle sait certaines choses**

**Histoire n° 1 : la torture**

Dessin n° 1

Dessin n° 2

Dessin n° 3

Dessin n° 4

**Une personne peut être maltraitée ou torturée parce qu'elle est différente des autres**

**Histoire n° 2 : les brimades**

Dessin n° 1

Dessin n° 2

Dessin n° 3

Dessin n° 4

**Une personne peut être maltraitée ou torturée parce qu'elle est différente des autres**

**Histoire n° 2 : la torture**

Dessin n° 1

Dessin n° 2

Dessin n° 3

Dessin n° 4

**Une personne peut subir des brimades ou être torturée à cause de ses croyances**

**Histoire n° 3 : les brimades**

Dessin n° 1

Dessin n° 2

Dessin n° 3

Dessin n° 4

**Une personne peut subir des brimades ou être torturée à cause de ses croyances**

**Histoire n° 3 : la torture**

Dessin n° 1

Dessin n° 2

Dessin n° 3

Dessin n° 4

**Une personne peut subir des brimades ou être torturée à cause de ce qu'elle a fait ou de ce que les autres pensent qu'elle a fait**

**Histoire n° 4 : les brimades**

Dessin n° 1

Dessin n° 2

Dessin n° 3

Dessin n° 4

**Une personne peut subir des brimades ou être torturée à cause de ce qu'elle a fait ou de ce que les autres pensent qu'elle a fait**

**Histoire n° 4 : la torture**

Dessin n° 1

Dessin n° 2

Dessin n° 3

Dessin n° 4



**Initiation aux droits humains. Qu'est-ce que la torture ?  
Chapitre 3 Documents à distribuer  
Amnesty International en bref**

Amnesty International est un mouvement mondial composé de personnes qui essaient de protéger les droits de tous. Ces droits, on les appelle

**LES DROITS HUMAINS**

**Les personnes qui composent ce mouvement sont les « membres » d'Amnesty International. Cette organisation compte plus d'un million de membres qui viennent de 162 pays.**

*Les membres d'Amnesty International agissent ensemble pour :*

- ✓ **essayer d'empêcher que des gens soient torturés ou traités injustement ;**
- ✓ **informer le maximum de gens sur leurs droits humains.**

**Amnesty International organise des campagnes pour empêcher des gouvernements de continuer à faire certaines choses. Par exemple :**

- **mettre des personnes en prison à cause de leurs idées ou de ce qu'elles sont ;**
- **ne pas juger les prisonniers politiques de manière équitable ;**
- **maltraiter ou tuer des prisonniers ;**
- **utiliser des enfants dans l'armée ;**
- **renvoyer des réfugiés dans des pays où ils risquent d'être emprisonnés ou maltraités ;**
- **tuer ou faire « disparaître » des personnes qui sont opposées au gouvernement.**

Beaucoup de membres d'Amnesty International sont des bénévoles qui s'occupent, en groupe ou individuellement, de campagnes pour défendre les droits humains et empêcher que des gens violent ces droits. Amnesty International emploie également du personnel à temps plein, par exemple des chercheurs.

- ✓ **Chaque jour, à Amnesty International, des hommes et des femmes cherchent à découvrir quelles sont les personnes dont les droits humains n'ont pas été respectés. Peu importe qui sont ces personnes et dans quel pays elles vivent.**
- ✓ **Les chercheurs avertissent ensuite les membres d'Amnesty International, les gouvernements et les médias du monde entier de ce qu'ils ont découvert.**

## QU'EST-CE QU'UNE CAMPAGNE ?

Amnesty International lance une campagne quand elle souhaite que des gens agissent pour mettre fin à une grave violation des droits humains, comme par exemple la torture.

La campagne *POUR UN MONDE SANS TORTURE*.

### À travers une campagne, l'organisation

- ◆ demande aux gens au pouvoir de prendre des mesures pour résoudre un problème ;
- ◆ fait connaître le problème en question aux gens du monde entier et les invite à participer à la campagne.

### Voici ce que tu peux faire pendant une campagne :

- ✓ distribuer des dépliants et des affiches ;
- ✓ organiser des manifestations ou des événements publics pour informer les gens ;
- ✓ rédiger des lettres et faire signer des pétitions à adresser à ceux qui sont au pouvoir ;
- ✓ demander aux gens qui travaillent pour un journal, pour la télévision ou pour la radio de parler de ces questions ;
- ✓ faire un dessin comportant « *Barrons la route à la torture* » et l'utiliser pour indiquer que ta chambre, ta maison, ton école, le poste de police de ton quartier, etc. sont des zones sans torture ;
- ✓ écrire et échanger des histoires, des poèmes et des chansons sur le droit de chaque personne d'être traitée de manière juste ;
- ✓ dessiner une bougie à la mémoire des victimes de torture et expliquer à tes amis et ta famille ce qu'elle veut dire ;
- ✓ organiser des réunions à l'école, des rencontres publiques et des représentations théâtrales sur la torture et la campagne ;
- ✓ visiter le site Internet de la campagne : [www.stoptorture.org](http://www.stoptorture.org)

**Initiation aux droits humains. Qu'est-ce que la torture ?**  
**Chapitre 4 Documentation générale**  
**Informations pour les enseignants**

**Introduction**

Enseignants et éducateurs trouveront dans les pages suivantes des informations sur l'aspect juridique de la torture en tant que violation des droits humains et sur la position d'Amnesty International face à ce fléau.

La torture est une notion complexe et sensible qui ne peut se limiter à une énumération de pratiques interdites. Les définitions du mot « torture » sont influencées par le droit international mais aussi par la culture et l'environnement. Amnesty International, qui fonde son action sur les définitions internationales de la torture, est consciente du fait que ces définitions ne peuvent s'appliquer de manière rigoureuse mais qu'elles doivent servir de repères pour faciliter l'interprétation de telle ou telle violation.

Les divers organes intergouvernementaux qui sont chargés de s'assurer que les États respectent leur engagement de ne pas recourir à la torture ni aux autres traitements cruels, inhumains ou dégradants ont également pour mission d'interpréter les définitions en usage et de garantir leur application homogène.

Par ailleurs, il est difficile de faire la distinction entre « torture » et « peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ». Pour savoir si des mauvais traitements constituent un acte de torture, il faut étudier un certain nombre de facteurs, notamment la nature et la gravité des sévices infligés.

L'objectif de ce matériel pédagogique est d'aider les enfants à comprendre que la violence sous certaines formes – à savoir la torture et les peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants – est une atteinte aux droits humains. Cet objectif peut être atteint en donnant aux enfants quelques définitions simples et en faisant le rapprochement entre ces définitions et les principes de respect et de tolérance qui sont inhérents aux droits humains, ainsi qu'en soulignant le fait que la violence, quelle que soit sa forme, entrave l'émergence d'une culture des droits humains à tous les niveaux de la société.

En utilisant ce kit, nous avons vu que la plupart des enfants sont capables de comprendre les causes de la torture et les émotions qui s'y rattachent, à partir de leur propre expérience. Ils ont pu observer ce qui se passe au sein de leur communauté, ils voient ce que leur montrent les médias et Internet, et ils se souviennent de ce qui leur est arrivé personnellement.

Avec la montée de la violence dans le monde (que ce soit au sein de certaines communautés ou par l'entremise des conflits armés), éduquer les enfants en matière de droits humains – et notamment faire comprendre le phénomène de la torture – peut permettre de fixer des repères pour l'avenir. L'emploi de modules interactifs peut aider les enfants à décider en toute connaissance de cause d'opter pour la tolérance et le respect dans leur existence.

Cet ouvrage permettra aux enseignants et aux éducateurs de cerner la question de la torture et d'avoir ainsi de bonnes bases pour préparer des cours ou des activités dirigées. Ils pourront également sélectionner certains extraits adaptés à l'âge de leurs élèves.

Ce chapitre ne contient aucune technique de torture, aucune étude de cas, aucun élément médical, aucune information sur le traitement des victimes, car il est admis que l'aspect brutal du sujet ne convient pas à un public d'enfants.

Il contient en revanche les principales définitions de la torture élaborées en droit international pour protéger les personnes contre cette pratique, ainsi qu'un résumé du rapport sur la torture publié en 2000 par Amnesty International. À la fin du chapitre se trouve une liste de références bibliographiques que les personnes intéressées pourront consulter.

## **1. Que dit Amnesty International à propos de la torture ?**

*Certains des passages qui suivent sont extraits du rapport La torture ou l'humanité en question (index AI : ACT 40/013/00) publié par Amnesty International en 2000.*

**Des cas de torture sont aujourd'hui signalés dans plus de 150 pays, alors que la torture est catégoriquement interdite en toute circonstance.**

**Dans plus de 70 pays, il est fait état de tortures généralisées et persistantes.**

**Dans plus de 80 pays, des personnes meurent des suites d'actes de torture.**

Ceux-là mêmes qui sont chargés de faire appliquer la loi sont souvent les premiers à la transgresser. Pour certains gouvernements, le recours à la torture s'inscrit dans une stratégie destinée à les maintenir au pouvoir. D'autres, très nombreux, préfèrent de beaux discours sur les droits humains, mais ils n'ont pas la volonté politique de mettre les tortionnaires devant leurs responsabilités. Aux quatre coins du monde, ceux qui torturent agissent en toute impunité.

Amnesty International a commencé à dénoncer la torture dans les années 60, en pleine guerre froide, lorsque la torture était surtout le fait des dictatures militaires ou des régimes autoritaires. Les premières

campagnes d'Amnesty International contre la torture mettaient l'accent sur le traitement réservé aux prisonniers d'opinion, ces « *victimes oubliées* » que les autorités maintenaient en prison. Non seulement ces personnes étaient incarcérées en raison de leurs idées, mais de surcroît elles étaient victimes de tortures et d'autres mauvais traitements, qui visaient à les faire renoncer à leurs idéaux, à leur liberté d'expression et à leur lutte.

Le monde a profondément changé depuis cette époque, mais la torture demeure un instrument de répression politique. Dans de nombreuses régions du monde, celles et ceux qui défient l'ordre établi, que ce soit pacifiquement ou en prenant les armes, risquent encore bien souvent d'être maltraités ou torturés.

Il est clair que la torture existe également dans les États démocratiques, les victimes pouvant être des suspects de droit commun, des prisonniers politiques, des personnes défavorisées ou des personnes prises pour cible du fait de leur identité ou en raison de leur convictions. Les victimes peuvent être des femmes comme des hommes, des enfants comme des adultes.

Une étude mondiale menée récemment par Amnesty International sur la torture donne à penser que la majorité des victimes de tortures et d'autres mauvais traitements sont des délinquants et des suspects de droit commun. L'importance du phénomène de la torture parmi ces personnes passe souvent inaperçue par manque d'informations et, dans bon nombre de pays, la torture est la manière « normale » de traiter les malfaiteurs et les suspects. Ces gens sont presque toujours issus des couches les plus pauvres et les plus marginales de la société, et ainsi n'ont souvent que le droit de se taire. La discrimination à l'égard de ces groupes explique souvent, au moins en partie, l'absence de mobilisation contre les actes de torture et les autres mauvais traitements dont leurs membres peuvent être victimes. Dans certains cas, la torture a pour but d'arracher des renseignements ou d'obtenir des aveux, vrais ou faux. Dans d'autres cas, il s'agit apparemment surtout de punir ou d'humilier les victimes.

La torture est souvent le fait de policiers, de militaires, d'agents des services de renseignement, de surveillants de prison ou d'autres agents des pouvoirs publics. Ce n'est cependant pas toujours le cas. Des actes de torture sont parfois perpétrés par des personnes appartenant à des groupes politiques armés ou, dans certaines circonstances, par des particuliers. Amnesty International considère que les violences contre les femmes ou tout autre groupe, au foyer ou au sein de la communauté, constituent des actes de torture dont l'État est responsable lorsque, par consentement, approbation ou inaction, il manque à son obligation de protéger la population contre la violence et lorsque la nature et la gravité des sévices relèvent de la torture telle qu'elle est définie par les normes internationales.

Amnesty International lutte avant tout contre les atteintes aux droits humains perpétrées par les États et les groupes d'opposition armés. Les termes « torture » et « mauvais traitements » sont donc utilisés pour désigner des actes entraînant une douleur ou des souffrances qui ont été commis par des agents de la fonction publique, de même que des actes de même nature commis par des particuliers mais dont la responsabilité incombe à l'État en raison du consentement, de l'approbation ou de l'inaction de ce dernier.

**La notion de torture évolue dans le temps. L'image qui vient tout de suite à l'esprit est celle d'un prisonnier politique soumis à un interrogatoire. Or, la torture et les autres mauvais traitements touchent beaucoup plus de gens qu'on ne l'imagine généralement. La torture n'est pas cantonnée au poste de police ou à la cellule de prison, ni aux casernes ou aux bastions de rebelles. Elle est certes une réalité dans ces endroits, mais elle existe aussi dans les centres de détention pour mineurs, dans les camps de réfugiés, dans la rue et chez les gens.**

### ***Pour un monde sans torture***

La campagne d'Amnesty International contre la torture, qui s'intitule *Pour un monde sans torture*, a pour but d'inciter les gens du monde entier à se mobiliser tous ensemble pour éradiquer ce fléau. Elle s'appuie sur plus de quarante années de recherche et d'action contre la torture. Avec plus d'un million de membres, Amnesty International collabore avec des organisations de défense des droits humains, des syndicats, des organisations communautaires et des personnes concernées pour renforcer le réseau mondial contre la torture.

**Cette campagne a pour objectif de permettre des avancées dans trois domaines fondamentaux :**

- ✓ la prévention de la torture ;
- ✓ la lutte contre la discrimination ;
- ✓ la lutte contre l'impunité.

Mettre fin à la torture relève de notre responsabilité collective. La plupart des recommandations d'Amnesty International sont destinées aux gouvernements, car ils ont à la fois l'obligation et les moyens de changer les choses et de faire respecter les droits humains. Cela dit, les organisations non gouvernementales, les citoyens dans l'exercice de leur profession et les particuliers ont tous, eux aussi, un rôle important à jouer.

Pour mettre fin à la torture, il ne suffit pas d'amender les législations nationales : la plupart des formes de torture et d'autres mauvais traitements sont déjà illégales. Vouloir faire disparaître la torture, c'est vouloir abolir une pratique inacceptable.

Cela suppose que l'on mette tout en œuvre pour que les institutions gouvernementales et celles de la société civile fassent preuve d'une vigilance de tous les instants.

Cela implique l'adoption de réformes visant à ce que la torture ne puisse plus constituer une pratique banalisée.

Cela signifie que, lorsque des cas isolés de torture sont signalés, l'opinion publique et les autorités doivent réagir avec vigueur, pour que les tortionnaires renoncent à leurs agissements et pour que d'autres ne soient pas tentés de commettre des actes similaires.

Nous serons alors en mesure de dire que la torture est devenue pratiquement impensable et que nous sommes arrivés, autant que cela est humainement possible, à éliminer presque totalement la torture de la surface de la terre.

## 2. La protection internationale contre la torture

***La pratique de la torture est une violation des droits humains particulièrement grave qui est strictement condamnée par le droit international. Les principaux instruments internationaux sont les suivants :***

1948	Déclaration universelle des droits de l'homme
1975	Déclaration des Nations unies sur la protection de toutes les personnes contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants
1976 (PIDCP)	Pacte international relatif aux droits civils et politiques
1984	Convention des Nations unies contre la torture
1993	Déclaration et programme d'action de Vienne

L'interprétation de la torture évolue constamment, ce qui permet aux organes internationaux d'avoir une certaine liberté lorsqu'ils déterminent ce qui constitue et ce qui ne constitue pas un acte de torture. Il est certains types de traitement que, d'une manière générale, les gens considèrent d'instinct comme inacceptables mais qui, pour diverses raisons, ne sont pas faciles à définir. Les tortionnaires inventent sans cesse de nouvelles méthodes, notamment des méthodes qui ne laissent aucune trace physique, en pensant que cela leur permettra d'agir en toute impunité. De nouvelles technologies voient également le jour dans ce domaine, par exemple les instruments qui envoient des électrochocs.

Le droit international propose des définitions de la torture, mais les organes internationaux tiennent aussi compte des circonstances propres au cas qui leur est soumis.

### **La Déclaration universelle des droits de l'homme**

Elle énonce dans son article 5 :

*« Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. »*

La Déclaration universelle des droits de l'homme s'adresse à *« tous les peuples et toutes les nations afin que tous les individus et tous les organes de la société, ayant cette déclaration constamment à l'esprit, s'efforcent, par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés... »*.

La Déclaration universelle des droits de l'homme est ainsi une norme minimale en matière de protection des personnes contre la torture.

Pour garantir l'application de cet article et la mise en place, aux niveau national et international, d'un dispositif approprié protégeant toutes les personnes contre la torture, les Nations unies ont élaboré des normes universellement applicables qui ont été adoptées par la communauté internationale. Ces normes établissent clairement que l'interdiction du recours à la torture ne souffre aucune exception.

### **La Convention des Nations unies contre la torture**

Il s'agit de la plus importante de ces normes. Elle énonce dans son article premier :

*« Aux fins de la présente convention, le terme torture désigne tout acte par lequel une douleur ou des souffrances aiguës, physiques ou mentales, sont intentionnellement infligées à une personne aux fins notamment d'obtenir d'elle ou d'une tierce personne des renseignements ou des aveux, de la punir d'un acte qu'elle ou une tierce personne a commis ou est soupçonnée d'avoir commis, de l'intimider ou de faire pression sur elle ou d'intimider ou de faire pression sur une tierce personne, ou pour tout autre motif fondé sur une forme de discrimination quelle qu'elle soit, lorsque de telles douleurs ou souffrances sont infligées par un agent de la fonction publique ou toute autre personne agissant à titre officiel ou à son instigation ou avec son consentement exprès ou tacite. Ce terme ne s'étend pas à la douleur ou aux souffrances résultant uniquement de sanctions légitimes, inhérentes à ces sanctions ou occasionnées par elles. »*

La torture se distingue des autres formes de mauvais traitements par la gravité des sévices infligés.



Les peines et traitements cruels, inhumains ou dégradants sont aussi des notions juridiques qui désignent des mauvais traitements entraînant des souffrances, moins importantes néanmoins que les actes de torture. Il convient de noter que le droit international interdit toute forme de mauvais traitement, de sorte que même lorsque les mauvais traitements ne sont pas jugés suffisamment graves (en termes juridiques) pour pouvoir être assimilés à des actes de torture, il peut néanmoins y avoir atteinte aux droits de la personne.

La Convention des Nations unies contre la torture a été adoptée en 1984 dans le but de protéger les victimes et de fournir aux gouvernements des règles internationales. En 2000, seuls 119 pays sur 193 l'avaient ratifiée, ce qui en fait l'une des grandes conventions relatives aux droits humains ayant obtenu le plus petit nombre de ratifications.

### **Les États qui ont ratifié la Convention sont tenus :**

- ✓ d'adopter des lois nationales inscrivant la torture parmi les infractions pénales et rendant illégale toute abrogation de ces lois par un gouvernement, quelles que soient les circonstances (y compris l'état de guerre et l'état d'urgence) ;
  - ✓ de garantir aux victimes d'actes de torture le droit d'obtenir réparation, y compris les moyens nécessaires à leur réadaptation ;
  - ✓ d'extrader les auteurs présumés d'actes de torture pour qu'ils soient traduits en justice, et de n'accueillir aucun d'entre eux ;
  - ✓ d'engager les poursuites si les tortionnaires présumés ne peuvent être extradés.
- La Convention a mis en place le Comité des Nations unies contre la torture, qui est composé de 10 experts possédant une compétence reconnue dans le domaine des droits humains. Tous les États parties doivent présenter au Comité quatre rapports annuels sur les mesures qu'ils ont prises pour donner effet à leurs engagements en vertu de la Convention. Le Comité étudie ces rapports et examine les plaintes formulées par les États parties et les individus (lorsque le pays intéressé autorise le dépôt de ce genre de plainte). Il peut dire publiquement que tel ou tel pays a violé la Convention.
- La Commission des droits de l'homme des Nations unies, composée de représentants de différents gouvernements, a nommé un rapporteur spécial sur les questions de torture. Il est chargé de rendre compte à la Commission du phénomène de la torture en général et des problèmes qui y sont liés dans tous les pays, et pas seulement dans les États parties à la Convention. Entre autres tâches, le

rapporteur spécial lance des appels urgents, effectue des missions d'enquête et présente chaque année un rapport à la Commission des droits de l'homme.

- D'autres organes des Nations unies chargés de veiller à l'application des instruments internationaux (par exemple le Comité des droits de l'homme, le Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et le Comité des droits de l'enfant) examinent également les questions liées à la torture, sous l'angle des droits définis dans les instruments concernés (ainsi, les trois comités cités étudient respectivement les liens entre la torture et les droits civils et politiques ; les actes de torture dont sont victimes les femmes ; les actes de torture infligés aux enfants). Pour ce faire, leurs membres analysent les rapports soumis par les États sur les mesures prises pour mettre en œuvre les droits définis dans les textes internationaux, et en discutent avec les représentants des États concernés. Le Comité des droits de l'homme et le Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes peuvent également se pencher sur les plaintes formulées par les victimes de violations des droits humains si le pays où ont eu lieu ces violations autorise l'examen de ce genre de plainte.

### **3. Autres questions**

Les victimes de torture disposent de plusieurs voies de recours en droit international, notamment lorsqu'elles n'ont pu obtenir justice dans leur propre pays. Il existe quelques cas où des démarches ont été entreprises afin que les tortionnaires présumés soient traduits en justice en dehors de leur pays.

L'Espagne a ainsi adressé au Royaume-Uni une demande d'extradition concernant Augusto Pinochet qui était accusé d'actes de torture perpétrés au Chili. Les États parties à la Convention contre la torture sont tenus, entre autres, de faciliter les poursuites sur leur territoire lorsque le pays où ont été commis les actes de torture refuse ou n'est pas en mesure de traduire en justice les auteurs présumés de ces actes.

De nombreuses organisations non gouvernementales nationales et internationales s'occupent de la réadaptation des victimes de torture en leur fournissant notamment des soins médicaux et un soutien psychologique.

### **Bibliographie**

- *La torture ou l'humanité en question* (index AI : ACT 40/013/00), Amnesty International, 2000.

- 'The World is Watching'. A survey of human rights law [« Le monde veille ». Étude sur le droit relatif aux droits humains], in *The Economist*, 5 décembre 1998.
- ENGLISH & STAPLETON, *The Human Rights Handbook* [Manuel des droits humains]. Juta & Co. Ltd, 1997.
- *Fiche d'information n° 4 – Mécanismes de lutte contre la torture*, Centre de l'ONU pour les droits de l'homme, 1992.
- *Human Rights Education* [Apprendre les droits humains], Amnesty International, section du Royaume-Uni, 1989.
- *Working for Freedom – A Human Rights Education Pack* [Œuvrer pour la liberté : kit éducatif sur les droits humains], Amnesty International, section du Royaume-Uni, 1991.
- GIFFARD, Camille, *Comment dénoncer la torture. Recueillir et soumettre des allégations de torture aux mécanismes internationaux pour la protection des droits de l'homme*. Centre des droits de l'homme, Université d'Essex, 2000.

*La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre Learning about Human Rights: Torture. CREATING A TORTURE FREE WORLD. An Amnesty International package of teaching resources for school teachers and educators in the informal sector. Seule la version anglaise fait foi.*

*La version française a été traduite par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - octobre 2001.*

*Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI – IS documents.*

*Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : [www.efai.org](http://www.efai.org)*

*Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser à :*